

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE BAPE : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

POUR LA CCEBJ : Mr. PAUL JOHN MURDOCH, président
Mme MANON CYR, mairesse de Chibougamau
Mme MELISSA BROUSSEAU SAGANASH, commissaire
M. JEAN PICARD, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

PRÉCONSULTATION

VOLUME 10

Séance tenue le 4 juin 2014 à 19 h
Motel Harricanna inc.
1000, 3^e rue
Chibougamau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 4 JUIN 2014

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

INTERVENANTS :

M. Réjean Girard Conseiller municipal de la ville de Chibougamau	9
---	---

M. Jerry Poirier Conseiller municipal de la ville de Chibougamau	13
---	----

M. Régis Simard Ingénieur géologue, directeur de la table jamésienne de concertation minière	25
---	----

M. Stéphane McKenzie Citoyen.....	30
--------------------------------------	----

M. Reggie Neeposh Maire d'Oujé-Bougoumou	39
---	----

M. Abal Bosum Négociateur pour le Grand Conseil des Cris.....	44
--	----

M. Yvan Croteau Cofondateur d'Action Boréale et de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine.....	47
---	----

M. Roger Lamontagne Retraité	55
---------------------------------------	----

MOT DE LA FIN	60
---------------------	----

MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors bonsoir, Mesdames et Messieurs. Nous allons commencer à l'instant. Je vais céder la parole à votre mairesse, madame Cyr, que vous connaissez bien.

10 **Mme MANON CYR :**

Alors, bonsoir tout le monde. Ce soir, vous me voyez dans un côté de table qu'on n'est pas habitués de nous voir. Je viens ici ce soir à titre de commissaire pour l'étude particulière sur la filière uranifère. D'abord, les membres de la commission du BAPE et CCEBJ, je vous souhaite la bienvenue à Chibougamau. Ça nous fait plaisir de vous recevoir chez nous.

15
20
25 Comme je disais, on participe dans le nord du Québec de façon particulière au niveau du mandat transmis par le gouvernement du Québec. Alors, dans le cadre du mandat transmis par le gouvernement du Québec au BAPE pour le nord du Québec où il y a une procédure particulière qui a été établie. C'est-à-dire que vous avez, pour le territoire Baie-James Eeyou Istchee, ce qu'on appelle la Commission consultative en environnement de la Baie-James, dont je fais partie avec mes collègues qui sont ici, à ma droite, monsieur Jean Picard, à ma gauche, madame Mélissa Saganash, à mon extrême-gauche, habituellement, c'est monsieur Paul John Murdoch qui a été retenu à Chisasibi, donc, il va revenir un petit peu plus tard.

30 On siège ici dans le cadre d'une entente qu'il y a eu entre le gouvernement et les Cris pour s'assurer que le mandat du BAPE se fasse conforme à certaines procédures qu'on a habituellement dans le nord du Québec. Vous avez, à mon extrême gauche, monsieur Louis Gilles Francoeur, le président du BAPE pour cette commission, ainsi que madame Michèle Goyer.

35 Je vais laisser la parole à monsieur Francoeur en lui souhaitant la bienvenue, puis je vais donner peut-être certains détails par rapport à la procédure le cas échéant.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Parfait. Merci beaucoup, Madame Cyr. Soyez convaincue qu'on apprécie d'être dans votre région. Ça ne nous arrive pas tous les jours les gens de Montréal de se rendre jusqu'ici, alors, on va essayer d'en profiter.

40 Alors, bonsoir, Mesdames et Messieurs. J'en profite aussi pour saluer les internautes qui suivent la séance de partout dans le Québec via internet.

45 C'est en raison des inquiétudes qui ont été exprimées par différents groupes, des citoyens, des communautés, que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet, mandatait le 3 mars dernier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – le BAPE comme on le dit plus communément – pour tenir une enquête et une audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

50 Ce mandat ne vise pas l'évaluation d'un projet en particulier – c'est très important que vous saisissiez ça, on n'est pas ici pour évaluer un projet – mais on est plutôt ici pour informer et consulter la population, notamment sur les impacts écologiques, sociaux et économiques de l'ensemble des activités qui pourraient être liées à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium au Québec.

55 La commission d'enquête qui a été constituée par le président du BAPE, monsieur Pierre Baril, est composée de trois commissaires, soit madame Michèle Goyer qui vous a été présentée tout à l'heure et par un collègue, Joseph Zayed qui est retenu, lui, de son côté à Montréal, et de moi-même qui a été désigné président de la commission. Nous sommes appuyés par une équipe de cinq analystes et, en plus, des services d'une coordonnatrice, d'une agente de secrétariat, d'une conseillère en communication. En somme, c'est une grosse équipe avec un mandat d'un an.

60 Dans sa lettre, dans laquelle le ministre a défini le mandat de notre commission, le ministre précisait, et je le cite mot à mot :

65 « Dans une perspective de développement durable, votre mandat portera notamment sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et à l'exploitation d'uranium. Plusieurs aspects pourront donc être examinés lors de cette enquête, dont notamment ceux reliés à la santé et à la sécurité associés à ces activités.»

70 Le ministre ajoute dans sa lettre que le mandat porte aussi sur :

75 « l'ensemble du territoire québécois dont les territoires visés aux chapitres 22 et 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, ainsi qu'au chapitre 14 de la Convention du Nord-Est québécois et au chapitre 2 de la Loi de l'environnement. Je m'attends donc – précisait le ministre – à ce que les comités consultatifs prévus à la Convention de la Baie-James et la convention du Nord-Est québécois, ainsi que dans le chapitre 2 de la Loi soient associés à l'exercice de consultations publiques afin de bénéficier de l'expertise de ces comités et de veiller à s'assurer qu'il n'est pas porté atteinte aux droits des Autochtones vivant dans ces territoires.»

80

Le ministre précise enfin que le mandat de notre commission se terminera le 20 mai 2015. À la demande du ministre, le BAPE a rendu public le 16 avril dernier un document intitulé : « *Étude sur l'état des connaissances, les impacts et les mesures d'atténuation de l'exploration et de l'exploitation des gisements d'uranium sur le territoire québécois* ». Ce document a été préparé par des professeurs de l'Université Laval et de l'UQAM avec l'appui du réseau DIVEX.

85

Ce document a été préparé – non pas à la demande de notre commission mais à la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et du ministère des Ressources naturelles. Ce document est disponible sur le site internet, le site web du BAPE, ainsi qu'une documentation supplémentaire, assez importante d'ailleurs, que nos analystes ont constituée et qu'ils mettent à la disposition du public pour quiconque veut s'informer sur les enjeux de ce mandat.

90

95

Je vous rappellerai ici que le BAPE est un organisme public et neutre, qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision du gouvernement par des constats et des avis en appliquant une notion d'environnement qui a été établie et reconnue par les tribunaux supérieurs, c'est-à-dire une définition qui englobe – qui ne met pas d'un côté l'environnement et l'économie – mais qui englobe ensemble les aspects écologiques, sociaux et économiques. En vertu des décisions, y compris de la Cour suprême, c'est comme ça qu'il faut comprendre le sens du mot « environnement ».

100

La commission va aussi analyser le dossier de la filière uranifère en considérant les seize principes contenus dans la *Loi québécoise sur le développement durable*. Et pour mener notre enquête, les commissaires possèdent les pouvoirs prévus à la *Loi sur les commissions d'enquête*.

105

110

Plusieurs mesures visent à assurer l'indépendance et l'impartialité des membres du BAPE qui composent la commission chargée de coordonner la réalisation de tout mandat que le ministre confie au BAPE. De nombreuses exigences – je vous en citerai seulement une ou deux – c'est-à-dire que pour exercer notamment les pouvoirs de la *Loi sur les commissions d'enquête*, les membres du BAPE, y compris les trois commissaires devant vous, ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure. Il en découle que notre commission a un devoir strict de neutralité, d'impartialité et un devoir de réserve et qu'elle doit agir envers tous les participants avec équité et dans le souci du respect mutuel.

115

Pour composer avec son vaste mandat, notre commission a décidé de procéder en trois phases, soit une phase de préconsultation qui nous amène dans votre ville ce soir, une phase d'information et de questionnement qui viendra autour du mois de septembre, et une phase de présentation des mémoires qui se situerait normalement fin de l'automne, début de l'hiver.

120 Dans la phase de préconsultation que nous tenons ce soir dans votre municipalité, la
commission se met à l'écoute de vos préoccupations, des préoccupations des citoyens, des
groupes, des associations, des entreprises, des institutions publiques. Tous peuvent donc
librement saisir la commission de commentaires, d'interrogations, d'opinions sur le dossier de
125 l'exploration et de l'exploitation de l'uranium. Vous pouvez le faire par écrit, verbalement ou via le
site web du BAPE.

130 Cette phase de préconsultation vise à permettre à notre commission de planifier les travaux
de l'autre phase qui s'en vient en septembre – la phase d'information et de questionnement – de
façon à mieux tenir compte, à ce moment-là, des préoccupations que le public va nous exprimer,
notamment ce soir.

135 Dans cette phase qui est en cours, la commission a commencé à siéger dans plusieurs villes
du Québec méridional, dont Montréal, Chelsea, Mont-Laurier, Ville-Marie/Témiscamingue. La
semaine prochaine, on sera à Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre, Québec et Pointe-à-la-Croix. Hier,
nous étions à Chisasibi, et demain, nous serons à Mistissini.

140 Dans ces territoires régis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, la
commission va participer à des séances conjointes, comme ce soir, avec les commissions créées
par le Comité consultatif de l'environnement de la Baie James, dont vous avez les membres ici, ou
quand on sera encore plus au nord, par le Comité consultatif de l'environnement du Kativik, de
façon à examiner de plus près les enjeux propres à ces territoires respectifs, et ce, évidemment
avec la collaboration des populations locales.

145 Les trois commissions qui entendent travailler ensemble dans l'espoir de produire un rapport
commun sur la partie d'audiences tenue dans le territoire de la Baie-James et dans la région du
Nunavik conservent néanmoins leur autonomie et la possibilité de produire des rapports distincts
si, sur certaines questions, elles ont des vues différentes. En plus de cela, il y a des démarches qui
sont en cours afin d'établir les modalités de travail avec les nations autochtones du Québec
méridional, c'est-à-dire plus au sud.

150 La phase de questionnement et d'information. Cette seconde phase, qui va s'amorcer au
début de septembre, se tiendra principalement à Québec et à Montréal, mais la commission les
amorcera d'abord en territoire cri et inuit. Cette seconde phase vise à permettre, comme je vous
l'ai dit, au public et à la commission de s'informer sur les divers enjeux qui auront été soulevés
155 durant la phase de préconsultation, en adressant les questions et les préoccupations du public à
un grand nombre de personnes-ressources et de spécialistes qui seront alors invités à témoigner
devant nous.

160 La commission va tenir aussi des séances thématiques, c'est-à-dire sur des thèmes plus
spécialisés, disons le transport, la santé, les questions d'environnement, afin de pouvoir
approfondir avec ces experts ou ces spécialistes, des enjeux particuliers. Ces échanges pourront
être suivis de partout à travers le Québec grâce à la webdiffusion sur le site du BAPE. Donc, vous
pourrez vous brancher par internet et suivre les différentes séances. Et, en même temps, si vous
165 avez des questions à adresser aux spécialistes, vous pourrez le faire grâce à via notre site web en
nous adressant par courriel vos questions qui seront alors relayées aux spécialistes et aux
personnes-ressources des ministères et des organismes publics qu'on aura invités à témoigner.

170 Dans la dernière phase, c'est-à-dire la phase de présentation des mémoires, qui devrait
survenir en quelque part en novembre et décembre, les citoyens, les groupes, les associations, les
entreprises, les institutions publiques qui désirent faire connaître à la commission leurs opinions
sur les enjeux de notre mandat, pourront le faire sous forme de mémoires après avoir assimilé
toutes les connaissances qui auront été rendues publiques ou divulguées durant la phase de
questionnement et d'information.

175 Les citoyens pourront aussi ne faire qu'une présentation verbale, ce n'est pas obligé de faire
un mémoire écrit. Il sera est aussi possible de déposer un mémoire écrit sans venir le déposer
verbalement en audience. Notre commission va aussi participer dans les territoires nordiques à
des séances conjointes, toujours avec les commissions cri et inuit.

180 Finalement, le rapport que nous allons écrire, qui fera état de nos constatations et de nos
analyses ainsi que les chapitres qui vont être écrits conjointement sur les enjeux des territoires
visés par la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, ce rapport sera remis au ministre
avant ou au plus tard, en somme, le 20 mai 2015. Par la suite, le ministre aura soixante jours pour
le rendre public. Alors, à ce moment-là, tout le monde pourra en débattre.

185 Au cours de nos travaux, la commission entend faire preuve de la plus grande ouverture
possible sur toutes les questions dans le respect des personnes et des institutions ainsi que dans
le respect de notre mandat qui porte, j'insiste, sur les enjeux de la filière uranifère. Et afin d'assurer
une participation équitable à tout le monde, il ne sera toléré, en ce sens, aucune forme de
190 manifestation à l'endroit de ce que les intervenants viendront nous dire, que ce soit pour approuver
ou désapprouver, et il ne sera non plus pas question de remarques désobligeantes, de propos
diffamatoires évidemment ou d'attitudes méprisantes.

195 Ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site
web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation à travers la province, environ une
semaine après chaque semaine de séances publiques. En plus, en somme, la webdiffusion audio
et vidéo des séances publiques, comme celle de ce soir, restera accessible sur le site internet du
BAPE jusqu'à un mois après la publication du rapport de la commission l'an prochain, de sorte que

200 quiconque voudrait revoir la séance de ce soir ou une séance qui s'est déroulée ailleurs au Québec, ça sera accessible sur le site internet pendant presque un an.

205 Enfin, notre site web va s'enrichir progressivement de documents et de réponses que les personnes-ressources et les spécialistes vont fournir à notre commission, et une section sera aussi réservée aux documents que le public pourrait nous faire parvenir les jugeant appropriés.

210 La commission entend concentrer – et je voudrais apporter une précision ici, c'est très important – la commission entend concentrer son travail d'analyse sur les enjeux de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium et non pas sur les enjeux de la production d'énergie nucléaire ou de l'armement nucléaire ou de la gestion des déchets des centrales nucléaires. Nous, on va parler de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium. Cependant, il sera possible à quiconque de se référer à ces aspects, production d'énergie, armement ou gestion des déchets, si quelqu'un entend aborder ces questions dans le cadre de préoccupations éthiques ou politiques au sens large.

215 Mais, il n'appartient pas à notre commission de se pencher sur les enjeux de l'énergie nucléaire ou d'en évaluer les impacts. On admettra que les gens y fassent référence, les gens pourraient peut-être avoir de l'opposition ou être en faveur, c'est leur choix, mais nous, ce n'est pas notre mandat d'évaluer ces questions.

220 Passons maintenant au programme de la soirée si vous le voulez bien. On va commencer par vous présenter une synthèse vidéo du document qui a été produit par les universitaires, avec l'appui du groupe DIVEX dont je vous ai parlé au début, qui avait été préparé à la demande du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

225 Alors, cette présentation d'environ 25 minutes, sera suivie d'une pause de 10 minutes au cours de laquelle vous pourrez vous inscrire au registre en arrière de la salle en vous adressant à madame Bourdages afin de nous faire part de vos préoccupations. Donc, si vous voulez vous adresser aux deux commissions pour nous faire part de vos préoccupations, vous vous inscrivez et on vous invitera à venir nous faire état de vos préoccupations et de vos questions dans l'ordre des inscriptions.

230 Chacun disposera de 15 minutes. Il se pourrait qu'en plus, on puisse vous poser une ou deux questions si jamais c'était intéressant pour les commissaires des deux côtés de pouvoir obtenir des précisions supplémentaires.

235 Je voudrais aussi vous donner une information qui est intéressante pour vous, c'est que si quelqu'un, ce soir, n'est pas prêt à témoigner, mais il se dit j'aimerais peut-être le faire plus tard ou qui connaît des gens qui voudraient nous faire état de préoccupations et qui ne peuvent pas être ici ce soir, eh bien, jusqu'au 11 juillet prochain tout le monde pourra adresser à la commission ses

240 commentaires, préoccupations, opinions sur le dossier de l'exploration et de l'exploitation de l'uranium. Et ça, on peut le faire en allant en ligne sur le site web du BAPE ou on peut s'adresser au BAPE par courriel ou par courrier, de sorte que toute information additionnelle ou question que vous voulez nous adresser plus tard, il n'y a pas de problème, le débat n'est pas clos quand on sort de cette salle en fin de soirée.

245 Je tiens à vous souligner en fin de compte que le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et qu'il met à votre disposition un questionnaire que vous avez trouvé probablement sur vos chaises. Je vous invite donc à le remplir parce que ça nous permet par la suite d'apprécier les choses qu'on peut améliorer grâce aux opinions que vous pouvez émettre.

250 Alors, je vous présente en terminant l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, un de nos analystes, monsieur Jonathan Perreault, et à l'arrière de la salle, vous avez madame Bourdages qui s'occupe du registre, et il y a aussi notre coordonnatrice, madame Rita Leblanc. Il y a Yolande Teasdale qui assure le travail de sténotypie de tous les débats de la soirée, et du Centre des services partagés du Québec, qui a monté tout cet équipement, messieurs Grenier et
255 Filteau qui sont absolument indispensables, sans oublier évidemment le plus indispensable pour nous, c'est le responsable de l'informatique au BAPE qui assure la webdiffusion de toutes les audiences, monsieur Pierre Dufour.

260 Alors, je vous remercie de votre attention. Et je vous invite à regarder dans les prochaines minutes la synthèse du document de DIVEX que vous pouvez trouver sur le site internet et qui a fait un bon 150 pages, mais là, qu'on va vous condenser en 25 minutes. Et après, on pourra passer à la partie du débat et de vos préoccupations.

265 Alors, Pierre, si vous voulez partir le document.

270 **VISIONNEMENT DE LA VIDÉO PORTANT SUR
L'ÉTAT DES CONNAISSANCES, LES IMPACTS ET LES MESURES D'ATTÉNUATION DE
L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES GISEMENTS D'URANIUM SUR LE
TERRITOIRE QUÉBÉCOIS**

275 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Alors voilà, c'est la fin de cette présentation. Comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, on fait une pose de 10 minutes, vous pouvez... il y a du café derrière si ça vous tente. Alors, on revient dans 10 minutes. Vous profitez de cette période pour vous inscrire auprès de madame

280 Bourdages si vous voulez nous faire part de vos préoccupations. Alors, à tout à l'heure, je vous remercie.

285 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

290 **REPRISE DE LA SÉANCE**
PÉRIODE DE QUESTIONS

290 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

295 Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien reprendre vos places, on va reprendre la séance.

295 Alors, je voudrais dans un premier temps vous présenter monsieur Paul John Murdoch qui est le président de la commission créée par le Comité consultatif d'environnement de la Baie-James. Il a été retardé, mais, heureusement, il peut se joindre à nous finalement où vous allez exprimer vos opinions. Alors, je vais lui céder la parole quelques instants, ne serait-ce pour vous dire dans quel esprit son groupe de travail, sa commission, aborde les travaux présentement. Paul John.

300 **LE PRÉSIDENT MURDOCH :**

305 Alors, juste pour expliquer pourquoi durant ces audiences ici, surtout dans le territoire, on va toujours avoir deux commissions ensemble. C'est parce qu'ici on est dans le territoire dit *Convention de la Baie-James*, alors, il y a des processus particuliers qui s'appliquent. Et quand le gouvernement avait annoncé que le BAPE ferait une investigation sur la question de l'uranifère, il y avait une inquiétude que les règlements, le régime, qui existent pour notre territoire, ça ne serait pas pris en considération.

310 Alors, il y a eu une entente avec le gouvernement et la nation crie mais aussi le gouvernement avait déjà pris l'engagement de respecter la *Convention de la Baie-James* et tous les règlements qui existent puis les particularités de notre territoire, ils ont mandaté le BAPE de travailler conjointement avec l'autre commission. Il n'y avait pas beaucoup de détails de comment on était supposé de travailler ensemble, mais heureusement, il y a un mois, on a réussi à avoir une entente qui permet que les deux organisations travaillent ensemble en même temps en protégeant l'indépendance et l'objectivité du BAPE.

320 Alors, c'est pour ça que dans ce qui est notre territoire, durant la première phase, on a trois
séances dans le territoire. Dans la phase 2, normalement il n'y aurait pas eu peut-être, mais
comme c'est quelque chose de très important pour notre région, il va avoir une session avec les
experts ici dans la région. Et, en même temps, on va être les deux commissions ensemble, et
même chose dans la troisième partie où ça va être le temps pour les gens de déposer des
mémoires.

325 Et je pense que ça couvre...

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

330 Ça couvre bien. Je vais dire une chose, c'est que la négociation, d'habitude, on dit que les
négociations, c'est ben long. Vous ne le croirez pas, mais en deux jours, on a réussi à conclure un
protocole sur la plupart des modalités administratives dans un esprit de collaboration absolument
unique. Et moi, ça m'a rendu très confiant dans la poursuite de nos travaux que cet esprit de
collaboration qu'on a senti chez nos vis-à-vis de la commission crie.

335 **RÉJEAN GIRARD et JERRY POIRIER**

340 Alors, si vous le permettez, je vais appeler un premier intervenant, monsieur Réjean Girard.
Monsieur Girard, vous êtes le bienvenu. Si vous voulez bien venir vous asseoir en avant. Vous
êtes deux? Oui, c'est vrai, je vous que vous êtes avec monsieur Jerry Poirier. Alors, s'il vous plaît
Messieurs, prenez place. Nous vous écoutons.

M. RÉJEAN GIRARD :

345 La jeunesse et l'expérience.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

350 C'est un bon début comme recette. Allez-y.

M. RÉJEAN GIRARD :

355 Bonsoir. Mon nom est Réjean Girard, je suis conseiller municipal de la Ville de
Chibougamau et mon collègue Jerry Poirier, qui est aussi conseiller municipal, donc, à la Ville de
Chibougamau.

Donc, la Ville de Chibougamau désire remercier le Bureau d'audiences publiques en environnement et le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James pour la tenue d'une enquête et des audiences publiques sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

360

Nous sommes d'avis que cette démarche permettra de mieux cerner les enjeux concernant cette industrie présente au Canada depuis 1950, depuis les années 50. Petit historique rapide pour rappeler aux gens la ville de Chibougamau a été fondée en 1954 sur des gisements d'or et de cuivre, donc, qui étaient présents du Lac Doré et du Lac Chibougamau. Alors, pour notre population, pour la population de Chibougamau, l'exploration minière et l'exploitation minières, c'est des mots qui font partie de notre quotidien, de notre vocabulaire. Pour nous, la présence d'une mine ou la présence d'un projet minier, ça ne soulève pas d'emblée d'inquiétudes, on attend le développement de ces projets-là.

365

370

Bien que depuis quelques années, c'est vrai, les mines ne sont plus présentes sur notre territoire. On a déjà été, et c'est particulier, parce que dans les années 70, nous fûmes le plus gros producteur de cuivre de l'Est du Canada et, aujourd'hui, on n'a plus aucune mine de cuivre ou d'or en production dans le camp minier Chapais-Chibougamau, parce qu'on avait un camp minier très important dans les années 70.

375

Cependant, il faut aussi mentionner que l'uranium nous était complètement inconnu aller jusqu'à il y a deux ans lorsqu'on s'est présentés devant les audiences de la Commission canadienne du nucléaire, de l'industrie du nucléaire. Alors, c'est la raison pour laquelle nous aimerions vous faire part de quelques éléments fondamentaux que le BAPE devrait prendre en compte dans ses recommandations au gouvernement.

380

Comme je le disais tantôt, la Ville de Chibougamau n'a pas une grande expérience en matière d'uranium, mais force est de constater les positions bien arrêtées entre ceux qui sont pour l'uranium et ceux qui sont contre l'uranium. Et, je dirais que pour le BAPE et la commission qui l'accompagne – ce sera là votre plus grand défi – en tout cas, un des grands défis que vous aurez à résoudre, c'est d'essayer de faire en sorte que ce que vous allez émettre comme recommandations ce soit crédible pour un camp comme pour l'autre.

385

Parce qu'après avoir, comme je le disais, au cours des deux dernières années, pour avoir assisté aux audiences... Parce que pour avoir, donc, assisté aux audiences depuis deux ans, il me semble que – et puis le conseil municipal partage un peu cette vue-là – il me semble qu'il y a des positions irréconciliables entre les tenants de la production uranifère et ceux qui sont contre, mais systématiquement. Et ça va même jusqu'à ne pas reconnaître le crédit des études ou des points de vue ou des démarches scientifiques qui sont présentés par les opposants ou ceux qui sont pour.

395

400 Alors, ce sera, je pense, quelque chose qui sera à relever comme défi pour que les recommandations que vous faites justement soient crédibles auprès du Ministère. Alors, souhaitons donc – et c'est d'ailleurs là notre premier élément, que les recommandations que vous faites soient vraiment appuyées par des connaissances scientifiques à jour et reconnues et crédibles et qui pourront établir véritablement une démarche scientifique concernant la filière uranifère qui, comme je le disais, n'est à peu près pas présente au Québec actuellement.

405 L'autre aspect que je mentionnerais, ce serait la nature des projets. On l'a vu un peu dans la vidéo de présentation. Actuellement, et là, il y a, je pense, une certaine confusion des genres, c'est-à-dire qu'on confond, un mélange un projet d'exploration d'uranium avec un projet d'exploitation d'uranium. Alors, ça, je pense que ça va être très important de bien mentionner que ça n'est pas la même chose, on ne parle pas des mêmes incidences, on ne parle pas non plus des mêmes conséquences, on ne parle pas du tout des mêmes projets. Alors, ça, ça sera aussi à clarifier, donc, à séparer qu'est-ce que c'est un projet d'exploration versus un projet d'exploitation.

410 Et finalement, la question de la protection de l'environnement, tout ce qui touche les parcs à résidus miniers, tout ce qui touche la gestion des déchets, tout ce qui touche donc vraiment la démarche environnementale, évidemment basée sur le principe du développement durable. Donc, cette démarche-là ou ces règlements-là devront être à jour et relever des dernières techniques dans le domaine.

420 Moi je dirais que sur ce compte-là, il y a une évolution importante depuis plusieurs années à ce niveau, et on le constate ici à Chibougamau. Je voudrais juste vous donner un exemple là-dessus. On a le camp minier Chapais-Chibougamau avec des mines qui ont été en opération des années 50 jusqu'aux années 80, et on constate, à cette époque-là, comment la production se faisait sans réglementation, sans beaucoup de législation et on a actuellement un dossier qui nous préoccupe et pour lequel on devra aussi remédier, c'est le dossier de la mine principale.

425 En fait, la mine principale, c'est ce qu'on a appelé la mine Campbell qui a été en production pendant une quarantaine d'années pour laquelle on a à remettre à neuf un parc à résidus miniers qui va coûter des millions de dollars. Et comme on n'a pas... comme la compagnie minière n'existe plus aujourd'hui, c'est l'État québécois qui va devoir se résoudre à remettre à neuf ce parc-là. C'est un parc qui longe en plus le Lac Chibougamau qui est un cours d'eau très important pour nous.

430 Donc, on a cette entreprise-là qui a opéré, disons, une cinquantaine d'années versus un projet minier qui était hors du camp minier Chapais-Chibougamau, le projet de la mine Troilus, qui a été en opération, cette mine-là, de 1997 à 2010 et qui était tenu de remettre à neuf le site sur lequel ils ont produit de l'or pendant 15 ans. Si vous voyez aujourd'hui ce site-là, c'est vraiment exceptionnel parce que ça répond à la réglementation, mais entre le problème de la mine principale versus la mine Troilus aujourd'hui, on est dans deux mondes complètement différents.

C'est pour ça que je dis qu'il y a quand même des choses qui se font, mais évidemment il faut rester moderne, il faut rester dans la continuité, puis il faut s'assurer que la réglementation touchant tout le secteur minier soit vraiment à jour là-dedans aussi. Donc, ça, sera vraiment à considérer. Ça, c'est plus l'aspect, disons, projets miniers.

440

Il y a aussi les préoccupations qu'on a pour la Ville de Chibougamau comme telle. Celle qui nous tient à cœur beaucoup, c'est faire en sorte que les promoteurs tiennent compte des préoccupations du milieu et «des» milieux aussi, parce qu'il n'y a pas juste un milieu. Dans notre région, par exemple, on a plusieurs groupes importants qui, comme je le disais tantôt, connaissent beaucoup le secteur minier, donc, ils sont à l'affût de tout ça. Et donc, ils tiennent compte des préoccupations du milieu dans leur prise de décisions et qu'ils soient évidemment responsables sur le plan environnemental.

445

Juste à titre indicatif, la Ville de Chibougamau a des ententes de signées avec les projets miniers qui se développent actuellement autour de chez nous avec le projet Stornoway, par exemple, le projet Renard, le projet diamantifère, on a une entente avec eux, et on a aussi une entente... et on fait partie, moi et Jerry Poirier de la Ville de Chibougamau, du comité du projet BlackRock, du projet de fer.

450

Donc, c'est ce genre d'éléments-là qu'il faut faire. Il faut donc que les promoteurs s'adjoignent des intérêts du milieu pour être vraiment conscients de comment ça se fait chez nous, puis, assurer aussi des retombées dans le milieu. Alors, ça, que ce soit pour n'importe quel projet, mais principalement aussi le secteur uranifère.

455

La deuxième préoccupation d'importance qu'on a nous, c'est évidemment toute la question du transport, du *yellowcake*, tout le transport de ce qui se fait à partir d'un gisement d'uranium. La Ville de Chibougamau, comme vous le savez, est traversée par la route 167, et cette route-là mène aux Monts Otish. Cette route-là, donc, c'est la route régionale autrement dit qui traverse. Alors, évidemment, nous, nos préoccupations, c'est dans le cas où il y aurait un déversement ou un renversement ou un accident de la part des transporteurs, quelles sont les mesures qui seraient prises pour assurer que la population, évidemment, ne fasse pas les frais de ce déversement-là et qu'il n'y ait pas de conséquences négatives à cela. Donc, l'aspect transport pour nous est vraiment fondamental parce que la route passe chez nous.

460

465

Alors, je vais m'arrêter ici pour l'instant, moi, ça terminerait. Je vais laisser la parole à monsieur Poirier pour compléter le point de vue de la Ville.

470

M. JERRY POIRIER :

475 Moi, pour ma part, je suis un gars qui a travaillé quand même dans l'industrie minière, de
1975 à 1990. Durant ces années-là, j'ai été à même de m'apercevoir de toute l'évolution qu'il y a
eue dans ces 15 ans-là, que ce soit au niveau de la machinerie sous terre, au niveau des
méthodes de minage, également au niveau de la santé et sécurité des travailleurs. Moi, je me dis
480 que 24 ans après, ce que je vois présentement des compagnies minières, c'est sûr qu'il y a eu
encore une évolution.

 Pour vous donner un exemple, la Fondation Excel, ici à Chibougamau, qui reconnaît, qui
donne des bourses d'études aux finissants de Secondaire 5, il y a également une section au
niveau de l'excellence, une section qui est au niveau de la formation professionnelle. Cette année,
485 la bourse d'études a été remise à une fille qui avait suivi son cours en forage et dynamitage. Donc,
on s'aperçoit que le milieu minier a changé beaucoup avec toutes ces années-là.

 Nous, pour notre part, au niveau de la municipalité, on a voulu s'informer quand on a eu ces
projets-là qu'il y aurait au niveau ici du Québec. La CRÉBJ du temps a fait beaucoup d'information,
490 nous a beaucoup aidés là-dessus. On a eu également l'invitation justement de la CRÉ, en
collaboration avec la communauté de Mistissini, on a invité quatre chefs autochtones de la
Saskatchewan qui sont venus à Chibougamau à Mistissini, expliquer un peu qu'est-ce qu'ils
vivaient eux autres à vivre aux côtés de projets miniers d'uranium et également aussi tout leur
environnement comment il était. Fait que ça donne une idée un petit peu.

495 Également aussi, on a un conseiller municipal et également Madame la mairesse, qui est
allée en Saskatchewan pour vraiment visiter ces sites miniers-là, pour voir vraiment qu'est-ce qui
en dépendait.

500 Moi, comme j'ai dit au début, les mines ont changé beaucoup au cours de ces années-là et
je suis convaincu qu'également aussi les mines d'uranium, puis que ce soit fait également aussi en
respectant l'environnement, avec toutes les normes qu'il y a ces années-ci au niveau minier, je
crois que c'est quand même important de prendre connaissance de ça.

505 Et également, on a des inquiétudes, Réjean vous en a parlé. C'est sûr qu'il y a certaines
inquiétudes mais qui devront être répondues, c'est sûr. Pour ma part, toi, Réjean, ça va?

M. RÉJEAN GIRARD :

510 Ça va.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Quelles inquiétudes auxquelles vous pensez spontanément?

515

M. JERRY POIRIER :

Nous, c'est sûr qu'il va toujours y avoir le transport un moment donné qui va passer, c'est sûr, probablement dans notre municipalité, ça c'est très important. Moi, quant aux travailleurs en tant que tels, ce qu'on nous a donné, c'est sûr, comme Réjean disait aussi, il faut quand même avoir beaucoup d'informations. Moi, je prétends que les mineurs aujourd'hui, avec le système de ventilation qu'il y a dans les mines, je ne pense pas qu'il y ait un problème au niveau du minage en tant que tel. Moi, mon inquiétude est plus au niveau du transport, également aussi, c'est sûr, un peu comme toute mine, des résidus miniers.

520

525

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:

Je crois que Mélissa avait une question?

530

Mme MANON CYR :

Non, non, c'est moi. Monsieur Poirier et monsieur Girard, peut-être un ou l'autre, vous avez déjà travaillé dans des mines, vous connaissez des gens qui ont travaillé dans les mines. Nous, notre objectif comme commission, c'est de regarder dans la mesure où il y aurait des mines d'uranium, quels seraient les aspects qu'il faudrait regarder par rapport à la santé et sécurité?

535

Monsieur Poirier, vous avez parlé de ventilation, mais comme on sait, des fois, il peut arriver des accidents ou des événements. Selon vous, en fonction de ce que vous connaissez de l'industrie minière ou par rapport à l'exploitation d'une mine au niveau de l'uranium, sur quoi est-ce qu'on devrait être vigilants de par les normes ou les éléments à regarder versus la santé et la sécurité des travailleurs?

540

M. JERRY POIRIER :

C'est sûr que, comme on dit, que ce soit une mine d'uranium ou une mine... ou n'importe quelle mine du genre, c'est sûr que l'environnement en tant que tel, c'est important, mais on ne se cachera pas qu'une mine, c'est sûr que ça laisse quand même des résidus, ça laisse quand même quelque chose dans la nature. Il faut avoir un impact le moins possible pour ça. Puis, comme j'ai dit tout à l'heure, c'est sûr que le résidu et le transport du minerai vont être quand même une chose importante pour notre municipalité, ça c'est sûr.

550

Mme MANON CYR :

555 Mais, par rapport à l'aspect santé des travailleurs, vous avez parlé de la ventilation, par rapport à votre connaissance?

M. JERRY POIRIER :

560 Moi, ce qu'on m'a dit, moi, avec tous les spécialistes qu'on a vus, moi, je peux vous dire que demain matin – je ne travaille plus dans les mines – je travaillerais dans une mine d'uranium demain matin avec la ventilation qu'on m'a dit, différents équipements que les mineurs ont sur eux, moi, je n'aurais pas de problème. Je pense que ces mines-là vont être mieux ventilées que la Copper Rand où j'ai travaillé telle que ventilée.

565 **Mme MANON CYR :**

Merci.

M. RÉJEAN GIRARD :

570 Il y a un mois à peu près, on a eu la présentation du projet aurifère Éléonore de la Goldcorp située ici sur le territoire de la Baie-James. Et on nous a présenté, en matière de sécurité, qu'est-ce que cet entreprise-là va faire pour assurer la sécurité de ses travailleurs. Et ça, je pense que c'est un gisement de classe mondiale, je pense que ce serait vraiment le standard à atteindre. Le travailleur minier dans cette mine-là est suivi presque pendant toute la durée de son quart de travail, on sait exactement où est-ce qu'il est, on sait exactement ce qu'il peut faire.

580 Évidemment, ce qui est très important aussi en matière de santé et sécurité au travail, c'est la formation et la prévention. Donc, ça c'est des aspects qui doivent être faits. Et selon ce que je peux me fier sur le plan de Goldcorp, je pense que ça, ce serait le standard, notamment par exemple, des *sensors*. Les mineurs, sur leur casque vont avoir une espèce de *sensor*, on va être capable de déterminer leur endroit exact où est-ce qu'ils font leur travail au cours de la journée.

585 Le chantier en question où est-ce qu'ils vont exploiter, où est-ce qu'ils vont forer est inspecté d'avance. Évidemment, on ne peut pas éviter les accidents, surtout dans le domaine minier, où il y a toujours un risque qui, je pense, est beaucoup plus élevé que dans d'autres domaines. Mais, moi, pour donner l'exemple de la mine, du projet Éléonore, en tout cas, moi, j'avais été un petit peu impressionné par le niveau de sécurité que ces entreprises-là faisaient.

590 D'autant plus que les investissements sont tellement importants aujourd'hui pour démarrer un projet minier, que évidemment, chaque ressource et chaque sortie de minerai comptent, donc,

ils ne prennent pas de chance avec la sécurité. Puis, d'autant plus, que ça coûte extrêmement cher aujourd'hui les accidents sur les lieux de travail avec la Commission de la santé et sécurité au travail, alors vraiment, ils essaient de mettre les niveaux très élevés là-dessus.

595

M. JERRY POIRIER :

Je voudrais peut-être rajouter quelque chose juste pour mentionner. Des fois, on parle, comme tout à l'heure, Réjean parlait de la fameuse mine principale qu'ils ont laissée au niveau de l'environnement. Mais assez souvent, des fois, on donne beaucoup d'exemples de mauvaises mines qui ont mal terminé. On peut donner comme exemple, par exemple, la mine Inmet Troilus qui a terminé il y a deux ans à peu près, et qui ont déjà commencé la restauration. J'ai été à même de le voir, on a été visité nous autres, une quarantaine de personnes, il y a environ un an et demi. Et puis, c'est vrai qu'à part les deux fosses qui vont peut-être être remplies d'eau, je veux dire, alentour ça ne paraîtra pas bien bien qu'il y a eu un projet minier qui a duré à peu près 12 ans là, à ciel ouvert.

600

605

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Je crois que mon vis-à-vis, monsieur Paul John, avait une question? John ?

610

LE PRÉSIDENT MURDOCH :

Oui, c'est une question pour monsieur Girard. Je pense que vous avez touché avec votre premier commentaire, le défi des deux côtés. Une des questions importantes dans cet exercice, ça va être la question d'acceptabilité sociale et comment on définit acceptabilité sociale.

615

Est-ce que vous pouvez nous parler un peu, vous avez parlé des ententes que vous avez réussi à négocier avec les entreprises, et comment cet exercice a aidé à adresser la question d'acceptabilité sociale, et si vous pouvez aussi peut-être un peu décrire le processus par lequel cette entente-là a été négociée, puis a terminé.

620

M. RÉJEAN GIRARD :

Ce qui a été fait initialement, c'est évidemment des rencontres avec le promoteur pour les amener à... parce que c'est sûr qu'au départ, le promoteur dont le siège social est situé à Montréal, à Toronto ou à Vancouver, pour lui, Chibougamau n'existe à peu près pas, lui, c'est une route ou c'est par voie aérienne ou peu importe. Donc, c'est de le rencontrer, c'est de s'asseoir avec et c'est de lui faire valoir qu'est-ce qu'il aurait à retirer d'un partenariat avec les villes proches de son gisement, qu'il soit à 300 kilomètres ou... S'il est dans la zone urbaine, on n'en parle pas, les avantages sont assez faciles à découvrir.

625

630

635 Par exemple, nous, ce qu'on a fait valoir beaucoup, c'est toute l'idée de la formation professionnelle, toute l'idée de la formation de la relève, toute l'idée des achats de biens et services, l'idée que Chibougamau est une ville historiquement qui a été fondée sur le secteur minier, donc, qui a développé une expertise par ses commerçants, par... On a des spécialistes ici, dans le domaine de la formation, par exemple, on a la Commission scolaire de la Baie-James qui est la première commission scolaire au Québec à avoir fondé ou à avoir construit le programme d'extraction de minerai, ç'a été fait ici à Chibougamau au début des années 80. Au Centre d'études collégiales à Chibougamau, il y a des cours de technologies minérales.

640 Donc, c'est de faire valoir qu'en formant leur personnel sur place ici, avec la qualité des caractéristiques de notre milieu, donc, un milieu qui n'est pas trop grand, qui n'est pas trop petit non plus, on est capable d'avoir accès avec des réponses faciles. Donc c'est un partenariat, c'est ce genre d'éléments-là, le scénario gagnant-gagnant, dans le fond, qu'on a réussi.

645 Mais, en premier lieu, c'est de se faire entendre par les promoteurs, de les asseoir et d'essayer de présenter, avec la Chambre de commerce, avec Développement Chibougamau, avec nos corporations, pour faire valoir quels sont les avantages qu'ils ont à venir chercher, pas la grosse machinerie, parce qu'on comprend qu'un concentrateur à minerai à Chibougamau, on ne fabriquera jamais ça, mais d'y aller dans les petites choses au quotidien qui font la différence bien souvent, les délais de livraison, par exemple, la capacité d'être mobile, d'être malléable. Alors, c'est dans ce sens-là qu'on peut aller chercher des ententes.

655 **Mme MANON CYR :**

Peut-être en complément, Monsieur Murdoch.

LE PRÉSIDENT MURDOCH :

660 Après qu'on réussit à convaincre le promoteur qu'il y a une valeur ou que c'est pertinent de s'asseoir avec nous, mais c'est plus la prochaine étape. J'imagine les membres de la communauté de Chibougamau, comme membres de toutes les communautés, il y en a qui sont pour des projets, il y en a qui sont contre des projets. Alors, comment est-ce qu'on amène les membres de la ville, les citoyens, à... Donc, qui parle avec eux, ou quand est-ce qu'on parle avec eux, et puis, qu'est-ce qu'on leur dit?

M. RÉJEAN GIRARD :

670 Moi, je disais tantôt, honnêtement, moi, ça fait quand même plusieurs dizaines d'années que je suis à Chibougamau, je suis natif de Chibougamau, mon père était mineur pendant 25 ans. Quand il y a un projet minier qui se développe, on n'a pas réellement de clivage comme on l'a vécu

avec la filière uranifère. Honnêtement, je ne sens pas actuellement de citoyens qui viennent nous voir pour dire, je ne sais pas moi, le projet de fer de BlackRock, nous, on n'en veut pas de ça, ou le projet diamantifère dans le Nord, on n'en veut pas de ça.

675

Donc, j'ai de la misère à pouvoir vous répondre, à dire, bien moi là, voici comment est-ce qu'on procède quand on a ce genre de position-là. Et comme là, il n'y a pas de projet uranifère, je ne serais pas en mesure de vous dire voici comment est-ce qu'on a fait l'étape suivante.

680

C'est sûr que si je me fie aux autres projets avec lesquels on est associé, c'est une question de relation de confiance. C'est sûr que si on a établi des niveaux, si on a signé une entente qui, en passant, l'entente n'a pas force de loi, on ne peut pas forcer l'entreprise ou ils ne peuvent pas... Mais, c'est vraiment basé sur la relation de confiance. À partir du moment où les premiers éléments se font en toute relation de confiance, à partir de là, la machine est en marche, c'est toujours le même principe.

685

M. JERRY POIRIER :

Le dernier exemple qu'on a un peu, la grosse mine, c'est quand même Inmet Troïlus qui a fermé ses opérations puis qui a été quand même au niveau social, au niveau de la municipalité, très impliquée. On n'a qu'à penser que – moi, c'est la première fois que je voyais ça dans le monde minier- quand ils sont partis, ils ont laissé quand même un pourcentage pour une activité sportive. On a, nous autres, le centre de ski, on a rebâti le bâtiment, maintenant, ça s'appelle le Centre Inmet Obalski, justement parce qu'ils ont laissé une bonne somme de leurs profits qu'ils avaient faits durant toutes ces années-là.

690

695

Fait que ça, c'est des choses qui changent beaucoup dans la vision d'une mine, qu'on n'avait pas dans les années 50, c'est sûr

700

M. RÉJEAN GIRARD

La question clé quand on fait des ententes, ce que les gens nous posent, c'est surtout la question liée aux emplois. Combien il y a d'emplois de Chibougamau ? Chapais? Si, par exemple, le gisement est sur le territoire de la Baie-James, combien il y a des emplois par des travailleurs qui habitent Chibougamau, Chapais, Mistissini? C'est ça que les gens veulent savoir surtout. Est-ce que ça va créer des emplois? Puis, est-ce que les gens vont s'établir à Chibougamau? C'est ça la grande question qu'on reçoit de la part des citoyens.

705

Et dans le cas d'Inmet, ça a duré pendant 12 ans ça. Ceux qui disaient qu'il n'y avait à peu près personne qui travaillait là qui restait à Chibougamau versus ceux qui disaient que oui oui, il y en a beaucoup, et ça peut se faire, etc.

710

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Madame Cyr ?

715

Mme MANON CYR :

Juste un complément avec la question de monsieur Murdoch. Je sais un peu votre réponse, mais il y a un pan de mur que vous oubliez.

720

Toutes les présentations que les compagnies minières ont faites dans le milieu à différentes occasions, soit au Conseil ou à la population. J'aimerais que vous nous parliez un petit peu de l'expérience BlackRock et de l'expérience de Stornoway, s'il vous plaît, en termes de présentation de projets versus les impacts environnementaux, puis, les différentes phases que vous avez faites, en particulier vous deux depuis les trois dernières années,

725

M. JERRY POIRIER :

C'est sûr qu'un projet qu'on suit de près, c'est quand même le projet BlackRock, parce qu'on ne se cachera pas, il est dans nos limites de la municipalité. En tout cas, moi je peux vous dire que c'est des gens passionnés qui sont là-dedans, c'est des gens qui croient en Chibougamau, ils ont donné des exemples un moment donné de travailleurs, leurs horaires de travail vont être faits en fonction que les gens vont demeurer à Chibougamau, ils vont voyager soir et matin. Pour nous, c'est quand même très important au niveau du Conseil.

730

735

Les autres compagnies minières, que ce soit Stornoway et le projet Éléonore, je peux vous dire que le projet Éléonore aussi c'est beaucoup de travailleurs de Chibougamau qui travaillent là, c'est rendu quasiment, c'est un site minier assez moderne, toute la vision de ça, je veux dire. Stornoway, ils ont fini par avoir la route, le projet va avancer sous peu.

740

Ces deux projets-là, comme on dit... en tout cas, de mon point de vue, le projet que la municipalité voit d'un meilleur œil, c'est sûr que c'est celui dans ses limites de la municipalité qui est le projet BlackRock. Beaucoup de grosse machinerie, beaucoup de mines à ciel ouvert. Au début, on parlait de 260 emplois, on parle maintenant de 350 emplois qui devraient décoller alentour de 2016.

745

M. RÉJEAN GIRARD :

C'est sûr que pour renchérir à ce que Jerry dit, c'est sûr qu'aujourd'hui avec tout le processus d'études d'impacts, tout le concept d'acceptabilité sociale, les promoteurs n'ont pas vraiment le choix d'aller voir les milieux, les villes, les chambres de commerce, tous les

750

organismes socioéconomiques et ils doivent montrer qu'ils sont intéressés à faire affaire avec eux parce que, évidemment, quand il y a des audiences du COMEX ou quand il y a des audiences pour donner les permis, il y a toujours le concept de retombées économiques ou toujours l'idée de comment est-ce que vous allez favoriser le milieu et tout ça. Alors, c'est sûr qu'un promoteur, il y a 50 ans, n'avait pas à se soucier de ça, mais aujourd'hui, dans le contexte de la réglementation, il est obligé de le faire.

Je dirais qu'il y a des entreprises qui vont plus loin que ce qu'il y aurait à faire minimalement. Et ces entreprises-là, évidemment, c'est à force de pouvoir les rencontrer, de pouvoir les questionner. Par exemple, quand les entreprises consentent à établir un bureau d'affaires dans la municipalité non loin de leur gisement, déjà c'est une approche qui est intéressante et ça nous permet d'avoir des contacts plus facilement. Donc, c'est dans ce sens-là aussi que c'est plus facile quand on réussit à leur faire comprendre ça.

Mais, effectivement, les présentations qu'on a qui... moi, ça va faire à peu près 10 fois qu'on le voit le projet de BlackRock, le projet de fer, on le connaît presque par cœur à force de le voir se promener un peu dans le milieu. Mais ça, évidemment, c'est comme du donnant-donnant : vous faites ça, mais nous autres, on est capables aussi de voir et de prendre entente avec vous autres.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Pour poursuivre un peu dans l'idée de monsieur Murdoch, les présentations que font les compagnies, est-ce qu'elles les font essentiellement auprès de ce que j'appellerais les forces sociales qui sont déjà constituées comme la mairie, la Chambre de commerce, ou si elles ont des stratégies de communication avec l'ensemble de la population?

M. RÉJEAN GIRARD :

La plupart du temps, les projets, si on a affaire, par exemple, à des compagnies juniors, on dirait que le lien est plus facile, et quand le projet est initié, le lien est plus facile. Je dirais que les présentations se font à peu près dans tous les milieux, villes évidemment qui initient, chambres de commerce, corporations de développement. Mais, par exemple, ici, on a une semaine au mois d'avril qui s'appelle *La semaine minière* dans laquelle on a la présentation de projets miniers.

Et pour reprendre le projet de BlackRock, le projet de fer, il y a un comité qui a été formé et les représentants sur ce comité-là viennent de tous les milieux, il y a des commissions scolaires, il y a la ville, il y a les corporations de développement. Donc, on est à peu près une quinzaine de personnes. On nous présente les orientations du projet et on nous dit : voici vers quoi on s'en va, voici au niveau de la formation, voici ce vers quoi on tend et qu'est-ce que vous pensez de ça?

795 Donc, on a des réactions qu'on peut faire et on se revoit dans trois mois et là, la prochaine fois, on va parler de sécurité, on va parler de l'exploitation de tel affluent, on va le tasser un petit peu pour, bon, est-ce qu'il y a des gens qui vivent là, donc, nous, ça nous permet d'alerter les gens, par exemple, qui sont près de ses cours d'eau-là, par exemple, pour dire : Venez nous rencontrer, venez nous voir pour qu'on puisse leur présenter.

Donc, ça, il y a ces genres de comités-là où avec eux autres, parce qu'ils sont dans le milieu ici, c'est beaucoup plus facile, mais je dirais qu'ils présentent leur projet dans plusieurs milieux.

800 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

805 Une question qui me semble assez importante, c'est que vous nous parlez de projets miniers je dirais traditionnels ou qui sont faits dans un nouveau contexte avec des nouvelles normes, ça, je comprends très bien. Mais, ce que je voudrais comprendre, c'est est-ce que vous avez l'impression, quand vous abordez cette question, que les projets de mines d'uranium c'est la même chose qu'un projet minier ordinaire?

M. RÉJEAN GIRARD :

810 Moi, je pense, je ne connais pas la production d'une mine de A à Z, je ne suis pas un spécialiste de la chose, mais c'est pour ça je disais tantôt, c'est bien important de distinguer le projet en phase d'exploration d'un projet en phase d'exploitation. L'exploration minière, pour moi, l'exploration uranifère ou l'exploration du cuivre ou de l'or, pour moi, c'est un projet d'exploration qui demeure avec les mêmes processus, les mêmes procédures et pour lesquels les risques sont
815 sensiblement les mêmes.

820 J'ai pas de différences d'appréciation actuelle au niveau de mes connaissances et tout ça entre un projet d'exploration; évidemment, quand on parle de projet d'exploitation, on tombe dans une nouvelle donne. Et puis si on parle évidemment de ce à quoi va servir l'uranium, là, on tombe dans une autre dimension aussi.

Mais, pour moi, un projet d'exploration minière, ça répond à des processus qui sont assez similaires, que ce soit de l'uranium ou de l'or ou du cuivre.

825 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

830 Est-ce que vous faites une différence entre un projet d'exploration, je dirais, préliminaire - moi, je ne connais pas trop les termes techniques, je suis pas un prospecteur, excusez-moi - mais ce qu'on appelle un projet d'exploration avancée, parce que dans la présentation tantôt, il me semblait qu'il y avait une différence pour vous.

M. RÉJEAN GIRARD :

Oui.

835 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Est-ce qu'elle porte à conséquence cette différence-là?

M. RÉJEAN GIRARD :

840

Ça demeure un projet d'exploration. Il pourrait être avancé, c'est dans le sens que là, normalement tu fais une rampe, tu creuses pour aller voir où se situe le minerai, tu as identifié le gisement un peu plus et tu es capable d'aller chercher des roches, tu es capable d'aller les chercher, et puis, à mesure que... tu peux commencer par une roche de cinq tonnes et puis là, tu l'envoies analyser, puis ah oui, il y a du gisement là-dedans. Et là, tu en sors une de 50 tonnes, puis, tu en sors une de 500 tonnes, puis etc., puis, jusqu'à un moment donné, on peut conclure qu'on est rendu à cette teneur-là. Ça, c'est beaucoup plus avancé parce que là, tu demandes la permission de pouvoir avoir accès. Alors que la période précédente, c'est plus la mise en valeur, c'est plus du décapage ou c'est plus de l'échantillonnage, tout ça. Alors, c'est pour ça que pour moi ça demeure une zone d'exploration, et quand on dépasse le niveau d'exploration, là on parle d'exploitation, on est dans une autre dimension.

845

850

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

855

D'accord. Aviez-vous quelque chose à ajouter?

M. JERRY POIRIER :

860

Pour l'uranium, on l'a dit depuis le début, on n'est pas quand même des experts, on s'est informés beaucoup, mais il reste beaucoup aussi à voir là-dessus, c'est sûr que, on n'est pas des... moi, je ne suis pas un chimiste.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

865

O.k. Est-ce qu'il y a des membres de la commission CCEBJ qui ont d'autres questions? Ça va?

Mme MANON CYR :

870 Moi, peut-être juste une dernière question. Si je comprends bien, Messieurs, une mine d'uranium ou une autre mine, dans le fond ce que vous dites aux commissaires, c'est toute la question des déchets, des résidus, la ventilation, les normes au niveau de la santé et sécurité, puis l'environnement, si je résume un peu les aspects par rapport à une mine.

875 Parce que notre mandat, nous, c'est de regarder vraiment dans l'éventualité où il y aurait des mines quelles seraient les normes, quels seraient les risques?

M. RÉJEAN GIRARD :

880 Le transport.

M. JERRY POIRIER :

885 Le transport.

Mme MANON CYR :

890 Transport. Après ça, est-ce qu'on fait le tour, est-ce qu'on oublie d'autres éléments sur lesquels il faudrait avoir une attention particulière?

M. RÉJEAN GIRARD :

895 Non, ça fait le tour.

M. JERRY POIRIER :

900 Ça fait le tour.

Mme MANON CYR :

905 C'est tout pour moi.

LE PRÉSIDENT MURDOCH :

905 Moi, j'aurais un...

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Allez-y.

910

LE PRÉSIDENT MURDOCH :

Pour revenir un peu aux ententes que vous avez dit avoir déjà négociées avec des entreprises, dans le domaine du développement économique ou sécurité ou environnement, est-ce qu'il y a des éléments que vous avez réussi à avoir des concessions de l'entreprise qui sont comme supplémentaires à qu'est-ce qu'on aurait reçu si on se fiait juste sur la Régie de protection de l'environnement ou les lois qui protègent les travailleurs? Mais, c'est sûr qu'il n'y a rien qui nous protège au niveau du développement économique, mais...

915

Alors, je me demandais dans chacun de ces trois domaines-là, est-ce qu'il y avait quelque chose qui pour vous était comme important que vous n'auriez pas eu si ce n'était de ces ententes-là?

920

M. JERRY POIRIER :

Moi, je peux dire que sur le comité BlackRock dont on fait partie, moi, une de mes premières préoccupations, c'était que les gens voyagent de Chibougamau aller au site minier qui n'est pas plus loin que la mine Meston était dans le temps. Puis ça, je l'ai dit tout de suite, je l'ai dit immédiatement. Je ne sais pas s'ils avaient ça dans leurs prévisions, mais en tout cas, c'est sûr qu'ils l'ont mis sur la table.

925

930

Au niveau de l'environnement, c'est sûr qu'il y a beaucoup de choses à faire au niveau minier pour une mine pour partir au niveau environnement. Moi, je me souviens aussi dans notre comité, il y avait une personne qui était pêcheur dans ce coin-là, puis il avait vraiment mentionné que c'était important, puis eux autres, ils ont regardé ça aussi. C'est des choses qu'il y a des choses qui se font là.

935

Au niveau économique, c'est sûr que nous, si les gens voyagent soir et matin à Chibougamau, au niveau économique, et on se cachera pas qu'à Chibougamau on vise beaucoup là-dessus, on a fait un développement résidentiel l'autre bord de la voie ferrée pour ça, puis, on a 150 terrains de prêts et on développe maintenant du multilogement dans un autre secteur du chemin Merrill, c'est sûr que pour nous, c'est très important.

940

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

945

D'accord. Comme je ne vois pas qu'il y ait d'autres questions, il me reste à vous remercier et on va prendre en considération ce que vous nous avez dit. Merci.

RÉGIS SIMARD

950

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

Alors, j'appellerais monsieur Régis Simard. Bonsoir, Monsieur Simard.

955

M. RÉGIS SIMARD :

Bonsoir. Premièrement, merci de l'opportunité d'exprimer nos préoccupations. Évidemment, aujourd'hui on n'exprimera pas d'opposition, on va exprimer nos préoccupations par rapport à la filière d'uranium au Québec.

960

Je me présente, Régis Simard, je suis ingénieur géologue de formation, je suis le directeur général de la Table jamésienne de concertation minière. La table jamésienne de concertation minière est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions minières sur le territoire de la Baie-James pour l'Administration régionale Baie-James, l'ancienne Conférence régionale des élus de la Baie-James.

965

Donc, aujourd'hui, comme on l'a souvent fait dans le passé, c'est un avis conjoint technique, la Table jamésienne, c'est un organisme technique et politique, donc, on est toujours fiers d'être en mesure d'exprimer nos positions avec cet équilibre-là.

970

Juste pour mettre en perspective, les membres de la Table jamésienne, ce sont tous les intervenants concernés par le développement de l'industrie minière sous le territoire de la Baie-James. Donc, on se qualifie principalement comme un organisme de développement régional qui ne répond pas à des intérêts corporatifs. L'Administration régionale Baie-James, comme je le mentionnais tout à l'heure, c'est l'ancienne Conférence régionale des élus de la Baie-James qui est composée des élus des municipalités jamésiennes du territoire de la Baie-James.

975

Donc, évidemment, comme ç'a été mentionné tout à l'heure, on est ici dans une région minière, donc, les municipalités ont été créées, ont été développées autour de l'industrie minière.

980

Au niveau de l'uranium, avec tout l'argumentaire qu'on a bâti pour la construction de la route des Otish, on peut vous dire que la question de l'uranium pour les Jamésiens, on se questionne sur ce dossier-là depuis les 10 dernières années, et on s'informe sur cette question-là aussi. Nous

985 avons consulté des experts, des scientifiques, des médecins, on a fait partie de la délégation qui est allée à Saskatchewan, on a présenté des mémoires, on est allés à l'Assemblée nationale pour répondre à des questions, on s'est déplacés dans les Otish, donc, on a fait du millage.

990 Évidemment, comme région minière, nous sommes préoccupés par tous les aspects relatifs à l'exploitation de l'uranium au même titre que nous le sommes pour toutes les autres substances exploitées ou potentiellement exploitables sur le territoire, dont évidemment d'autres substances qui sont aussi radioactives.

995 Aujourd'hui, on va vous présenter dans un contexte plus large, soit la filière uranifère et à l'échelle provinciale, trois préoccupations qu'on a choisies dans ce contexte-là.

1000 Premier élément, donc, si en tenant compte de toute la rigueur nécessaire, il est établi que nos projets répondent aux normes québécoises et canadiennes en matière d'environnement et de la santé, l'Administration régionale Baie-James craint que ces éléments ne soient pas suffisants pour autoriser l'exploitation de l'uranium au Québec et contribuer positivement au développement économique, en considérant que le respect de la science et l'objectivité sur les principes du développement durable, nous sommes inquiets de la place que la science prend dans le processus décisionnel au Québec.

1005 On s'inspire en particulier d'un documentaire qu'on a jugé très intéressant, qu'on a présenté ici lors de la semaine minière il y a un an, qui s'appelle *Uranium P.Q.*, où on fait un portrait assez troublant que la science prend au Québec dans le processus décisionnel. Puis, on considère aussi que ce documentaire-là a été fait dans une vision objective.

1010 On est inquiets aussi qu'on ne semble pas reconnaître l'expertise de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire. Il faudrait statuer sur l'importance qu'on veut y donner dans la réflexion qu'on fait présentement.

1015 La diversité minérale, c'est un enjeu de développement et une opportunité économique qui permet de combattre la cyclicité des marchés des substances traditionnelles. Et dieu sait que dans les 50 dernières années, on a souffert sur le territoire de la Baie-James de la cyclicité des marchés des substances traditionnelles. Donc, une opportunité de diversification minérale, ça peut nous mettre à l'abri de ces fluctuations-là, et ce n'est pas négligeable. Donc, pour l'économie des Jamésiens, puis, je dirais même plus, pour l'économie du Québec, il y a quand même un facteur d'urgence de ce côté-là.

1020 Deuxième préoccupation. En ce qui a trait aux impacts environnementaux et à la santé, une attention particulière est souhaitée relativement aux deux aspects suivants. Premièrement, l'absence d'un plan de gestion des ressources hydriques par bassins versants sur le territoire de la

1025 Baie-James, et deuxièmement, aux risques reliés au transport du concentré de minerai d'uranium radioactif dans les municipalités.

1030 Au niveau des bassins versants, c'est une structuration qui est nécessaire afin de documenter l'avant et l'après des projets en ce qui a trait au réseau de drainage, à la mobilité des substances, au seuil de base de l'uranium, etc. Donc, c'est déficient sur le territoire, puis, ça serait souhaitable parce que ça permettrait d'informer les populations qui pourraient être impactées par un projet avant que les projets arrivent aux étapes de préfaisabilité et de faisabilité. Donc, on a besoin de cette information-là plus tôt.

1035 Au niveau du transport, c'est important d'informer les populations concernées des risques des procédures relatives au transport des concentrés radioactifs, par exemple, ç'a été mentionné tout à l'heure, évidemment, la Ville de Chibougamau devrait être traversée par du concentré d'uranium un moment donné, puis, le rapport de DIVEX, c'est incomplet à ce sujet-là pour l'avoir consulté sur le site.

1040 Troisième élément qu'on veut que la commission porte une attention particulière, c'est que l'Administration régionale Baie-James est préoccupée par le rôle que le Québec et la filière de l'uranium pourraient jouer face à l'utilisation sans cesse croissante des énergies fossiles pour la production d'électricité mondiale et la lutte contre le réchauffement climatique.

1045 La commission devrait, à notre avis, se questionner sur la responsabilité sociale et morale que le Québec, en tant que société stable et avancée, devrait assumer face à ces enjeux. Le réchauffement climatique est un enjeu environnemental majeur sur la planète. Plus de 50% de l'électricité dans le monde provient des carburants fossiles. Dans un contexte où du point de vue environnemental la planète est de plus en plus petite, est-ce que le Québec devrait assumer une forme des responsabilité, comme société stable et avancée, et contribuer à un approvisionnement stable et sécuritaire de l'uranium dans le monde.

1055 Le premier producteur d'uranium dans le monde, avec 34% de la production, c'est le Kazakhstan. Est-ce que c'est sécurisant? Admettons, si on dit non chez nous, est-ce qu'on s'expose plus en laissant des sociétés ou des législations moins sûres, moins avancées, moins stables que la nôtre, d'entrer dans le marché de l'uranium qui, à notre avis, est possiblement incontournable?

1060 Le Canada, étant reconnu mondialement pour son expertise dans le domaine du nucléaire – puis ça, je fais référence à l'expertise en Saskatchewan dans les 50 dernières années, puis aussi à l'expertise reconnue de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire. Je pense que le Québec a une question à se poser dans son rôle, puis il y a un bénéfice aussi à jouer un rôle de leader et d'assumer une responsabilité sociale et environnementale dans le monde.

1065 Donc, ça compléterait les principales préoccupations qu'on voulait mettre à l'attention de la commission dans ses travaux.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1070 Est-ce qu'il y a des questions de votre côté?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1075 Votre exposé était très clair, on a pris l'ensemble de vos commentaires, et puis, on va l'avoir en plus sur les transcriptions, donc, on va prendre bonne note de tout ça.

1080 J'aurais une clarification, par contre. En vous écoutant parler, vous avez dit dans le premier point, sur la question du débat de la science, la contribution de la science, que les préoccupations étaient alimentées par la science, puis ensuite, vous avez dit quelque chose par rapport à reconnaître l'expertise de la CCSN. Mais là, je vous ai perdu, je ne comprenais pas. Est-ce que vous considérez qu'elle n'est pas reconnue ou qu'elle est trop reconnue ou qu'il y a un problème de reconnaissance ? J'aimerais que vous m'expliquiez.

M. RÉGIS SIMARD :

1085 Un problème de reconnaissance. En fait, la Commission canadienne de la sûreté nucléaire est une référence en termes d'expertise mondiale dans le nucléaire. Il faudrait qu'on statue là-dessus. À quelques occasions, on a posé la question au gouvernement, puis, on n'a pas eu des réponses claires sur la reconnaissance ou pas de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire par rapport aux enjeux au Québec. Ce serait important de statuer là-dessus.

1090 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Ce que j'aimerais comprendre, c'est qu'est-ce que vous voulez dire par statuer?

1095 **M. RÉGIS SIMARD :**

1100 Statuer sur l'importance qu'on veut y donner. À mon avis, la Commission canadienne de la sûreté nucléaire devrait être reconnue au Québec pour son expertise et pour sa contribution dans le débat actuel.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1105 Est-ce que je dois comprendre de ce que vous me dites que vous avez l'impression qu'elle ne l'est pas ? Et à quel niveau elle ne l'est pas? Parce quel type d'intervenant elle ne l'est pas?

M. RÉGIS SIMARD :

1110 On a déjà posé la question à un ministre, puis, on n'a pas eu de réponse. Mais, ce n'est pas... disons que c'est un ancien gouvernement. Mais, on se questionne, on est inquiets. Quand on pose la question sur la reconnaissance ou pas de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire, puis on nous ne répond pas, on trouve ça inquiétant et troublant.

1115 Donc, ce serait important que le Québec reconnaisse la Commission canadienne de la sûreté nucléaire.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Du moins que la commission fasse la lumière sur le pourquoi.

1120 **M. RÉGIS SIMARD :**

Exact. C'est ça, oui. Si on veut l'exprimer en termes de préoccupation, ce serait comme ça que je l'exprimerais, oui.

1125 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

1130 J'aimerais peut-être que vous m'éclairiez sur un point. La Commission canadienne de sûreté nucléaire fait faire des études environnementales aux promoteurs qui sont dans le domaine de l'uranium. Le Québec a aussi une compétence en matière d'environnement qui est reconnue par la Cour suprême qui a dit que toutes ces compétences-là étaient partagées à l'échelle canadienne. Est-ce que vous avez une reconnaissance? Est-ce à dire que le Québec devrait ne pas avoir son jeu de normes ou d'exigences environnementales parce que la CCSN en a?

1135 **M. RÉGIS SIMARD :**

1140 Ce que je veux exprimer, c'est que la Commission canadienne de la sûreté nucléaire a 50 ans d'expérience et d'expertise d'exploitant, d'interaction avec des exploitations d'uranium au Canada, qui est le deuxième producteur d'uranium dans le monde, qui ont vécu peut-être des expériences qui, à mon avis, on devrait utiliser.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Est-ce que ça doit éviter qu'on ait notre propre cadre de gouvernance au Québec?

1145 **M. RÉGIS SIMARD :**

Non, non, non. Ce n'est pas ça que je veux dire. C'est que le Québec a le droit de développer sa propre expertise, sa propre législation, évidemment. Mais, au moment où on se parle, ça serait important que l'on reconnaisse l'expertise canadienne et qu'on l'utilise.

1150 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

D'autres questions? Madame Cyr?

1155 **Mme MANON CYR :**

Je pense que je sais un peu ce que vous voulez dire, Monsieur Simard. Est-ce que je peux dire que ce vous pensez, ce serait dans le style que, pour l'instant, la Commission canadienne de sûreté nucléaire est une référence mondiale, avec des normes établies, avec une expérience, et que, nous, comme commissaires, on devra à tout le moins se référer à ces normes-là comme minimales puis à valider si effectivement ce serait des normes de références à convenir ou à *upgrader* le cas échéant?

1160 **M. RÉGIS SIMARD :**

Ce serait très souhaitable, ce serait le signal intéressant.

1165 **Mme MANON CYR :**

Merci.

1170 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

D'autres questions? Ça va? Alors, voilà, pas d'autres questions, je vous remercie beaucoup de votre présentation, c'est bien noté que ce point de vue.

1175 J'appellerais monsieur Stéphane McKenzie s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur McKenzie.

STÉPHANE McKENZIE

1180

M. STÉPHANE McKENZIE :

1185

Bonsoir. Stéphane McKenzie, citoyen du nord du Québec depuis 1997, originaire de Québec. C'est ça. Je suis arrivé, j'ai connu, j'ai appris à connaître, je dirais, le monde minier, la région nord du Québec, en arrivant dans la région. Venant de Québec, j'avais certains préjugés comme plein de monde peut avoir par rapport à l'industrie minière, sauf que ma conjointe est métallurgiste, donc, que j'ai rencontrée à Joutel, communauté qui a fermé. Donc, ça m'a fait peut-être fait voir d'autres aspects du monde minier que je ne connaissais pas.

1190

Donc, c'est ça, j'ai habité à Joutel, j'ai habité aussi à Matagami où j'ai pu voir l'expérience d'un camp minier qui est développé par Noranda qui est devenue Glencore aujourd'hui. Et autour de Matagami, ce que j'ai pu voir comme citoyen, c'est que ce n'était pas nécessairement un environnement qui était complètement dévasté.

1195

On sait qu'il y a eu beaucoup d'erreurs dans le passé, mais je pense que tous les domaines industriels ont fait des erreurs par le passé. Donc, on dit qu'il faut toujours mettre des bémols en interprétant ce qui s'est fait en voulant dire que c'est rendu la norme aujourd'hui, les normes ont changé.

1200

Donc, c'est ça, j'ai œuvré dans toutes les sphères d'activité pas mal dans la région. J'ai travaillé en tourisme, j'ai collaboré avec les Cris, j'ai été membre du premier conseil d'administration de l'Association touristique régionale. J'ai aussi une famille, j'ai deux enfants, dont une fille qui fait de la natation en eau libre, donc, je ne voudrais pas que les eaux des lacs soient nécessairement polluées parce que ma fille nage dedans en compétition.

1205

1210

Pour mettre la table également, j'ai travaillé pour Ressources Strateco comme directeur des relations avec le milieu. Donc, ça c'est important de le dire. Et j'ai été, l'année dernière, j'ai perdu mon emploi à la suite de l'annonce du BAPE et d'une espèce de moratoire sur l'émission de tout certificat d'autorisation de l'ancien ministère du Développement durable et l'environnement. Donc, je ne suis plus à l'emploi de cette industrie. Et donc, je dirais je n'ai aucun avantage à être pour ou contre aujourd'hui par rapport à ça, je ne suis plus à l'emploi, mais, c'est important de le dire quand même.

1215

Dans mes emplois, j'ai également travaillé à la Conférence régionale des élus de la Baie-James, donc, ce que vous avez déjà entendu parler tout à l'heure. J'étais l'agent qui était responsable du comité uranium de la Conférence régionale des élus de la Baie-James. Donc, j'ai eu à travailler, à côtoyer des grands spécialistes, qui sont des références pour moi, dont docteur

1220 Michel Plante qui a travaillé à Gentilly à la protection des travailleurs et des populations. Docteur Michel Plante est venu dans la région faire des rencontres avec différents intervenants et également des rencontres publiques.

1225 Je dirais que j'ai appris beaucoup de choses avec lui dont une phrase que j'ai retenue de lui qui disait : « Ce n'est pas la... ». Non, lui citait une personne, je ne me rappelle plus exactement, mais qui disait : « Ce n'est pas la substance qui fait le poison, c'est la dose ». Donc, ce que j'ai compris du docteur Plante dans toutes les rencontres que j'ai pu avoir avec lui, et en même temps, comme je l'accompagnais, on a eu des longues discussions le soir, est qu'il faut toujours faire attention lorsqu'on parle de substances, de l'arsenic, il y en a dans l'eau. Donc, l'arsenic est quelque chose qui est poison qui tue, oui, mais est-ce qu'on meurt parce qu'on boit de l'eau? Non.

1230 Donc, c'est toujours une question de dose. Il faut toujours faire attention dans un débat où ces motifs, par exemple, que l'uranium puis la radioactivité sur... oui, la radioactivité peut entraîner des cancers et la mort, mais quelles sont les doses? Mais, votre présentation était quand même assez claire à cet égard.

1235 J'ai également travaillé aussi avec un, ben, que j'ai rencontré le docteur Jean Dessau qui est de la santé publique du Québec, qui est le spécialiste – je pense que c'est monsieur radon à peu près au Canada – qui est celui qui est à l'origine des enquêtes qui ont été faites dans tous les sous-sols sur le gaz radon. Donc, j'ai appris aussi beaucoup d'information par rapport au radon.

1240 Lui, il nous expliquait que c'est un problème en milieu clos. Lorsqu'on arrive à l'extérieur, même si on a une source de radon importante, comme par exemple, un trou de ventilation d'une mine, à côté du trou, oui, il y a beaucoup de radon, mais dès qu'on s'éloigne à une certaine distance, comme toute la radioactivité, le radon étant un gaz qui est très rare, c'est comme mettre une goutte d'essence dans un grand lac. Est-ce que le lac va être nécessairement pollué? Pas nécessairement. Sauf si on met un camion d'essence dans une piscine, là, la piscine va être polluée.

1250 Donc, j'ai appris à relativiser certaines choses comme ça. J'ai également fait partie de la mission en Saskatchewan, donc, j'ai pu aller visiter une mine d'uranium, on a pu rencontrer également des Autochtones là-bas. Donc, ça fait partie de toute mon expérience, c'est un dossier qui m'a beaucoup intéressé, ayant grandi dans un environnement avec beaucoup de scientifiques autour de moi, cette question-là m'interpellait beaucoup.

1255 Donc, moi je dirais qu'il serait important, et j'espère que les deux commissions vont faire dans leurs recommandations, c'est de porter une attention très importante à ce qui est dit, aux sources d'information et de prendre la peine de relativiser de manière calme. Malheureusement,

l'uranium est un dossier qui peut être très émotif, et lorsqu'on tombe dans l'émotif, généralement, peut-être qu'on n'a plus la bonne tête pour faire les différentes analyses.

1260

À cet égard-là, malheureusement je n'ai pas les sources, j'aurais aimé vous les apporter, c'est une fois en roulant en auto, j'ai entendu un reportage, je pense que c'était de Radio-Canada au Saguenay-Lac-St-Jean, ils faisaient mention d'une étude sociologique sur l'acceptabilité sociale.

1265

Ils avaient soumis des personnes à différents textes scientifiques sur les nanotechnologies. Ensuite, ils ont séparé les deux groupes, ils ont pris un groupe où est-ce qu'ils ont été exposés à un forum de discussion où les gens intervenaient pour ou contre les nanotechnologies, mais en apportant des éléments scientifiques en restant polis, courtois et toujours en restant très, pas nécessairement objectifs, mais, argumentaire contre argumentaire.

1270

L'autre groupe a été exposé à un forum de discussion où les attaques étaient personnelles, où là, c'était ceux qui pensent que les nanotechnologies, c'est une bonne chose, sont des trois petits points(...). Ceux qui sont pour les nanos, bref, les deux groupes ont été exposés à des forums de discussion.

1275

Après, ils ont sondé les deux groupes pour leur demander quelle est votre perception des nanotechnologies. Ceux qui avaient été exposés à un argumentaire courtois avaient une opinion assez bonne des nanotechnologies, mais le groupe qui était exposé à des commentaires virulents, des attaques personnelles, eux avaient une impression négative des nanotechnologies.

1280

Je ferais référence au film *Uranium P.Q.*, ce que j'ai vu là-dedans, ce n'était pas nécessairement toujours des attaques qui étaient respectueuses. Lorsqu'on voit le professeur en génie – je ne me rappelle plus de son nom – qui arrive dans des rencontres, qui se fait attaquer, qui se fait même poursuivre à l'Ordre des ingénieurs, c'est sûr que là, l'opinion publique qui peut être soumise à un débat de ce type-là, peut-être que l'opinion va être différente.

1285

Donc, lorsque vous devez mesurer l'acceptabilité sociale, est-ce qu'on devrait s'interroger sur quelles sont les sources d'information qui ont servi à mesurer l'accessibilité sociale? Ce n'est pas facile, je ne voudrais pas être à votre place. Parce que je pense que c'est un gros défi, c'est un défi qu'on va devoir au Québec – par rapport à l'uranium et même par rapport à d'autres questions – qu'on va devoir peut-être trouver une façon, en société, de pouvoir adresser des questions, des fois, qui sont complexes, qui peuvent être émotives, mais d'essayer de redescendre le débat à un niveau plus rationnel.

1290

1295

Donc, pour moi, c'est une des grandes préoccupations que j'ai par rapport à la commission, à ce que vous devez faire aujourd'hui, dans le courant de la prochaine année et demie, ça va être

1300 de comment vous allez faire pour mesurer l'acceptabilité sociale parce que c'est sûrement une...
ça risque d'être dans vos conclusions certainement, mais comment on la mesure, point
d'interrogation.

1305 Ensuite, j'avais aussi une autre préoccupation. Une des critiques qu'on entend par rapport
aux mines d'uraniums, ce sont les fameux tailings, les résidus. Tout à l'heure, dans l'étude, j'étais
content que vous m'avez ressorti les pourcentages, on sait que dans la chaîne de désintégration
de l'uranium, lorsqu'on retire l'uranium, il reste un 70% d'énergie dans les produits de
désintégration de l'uranium jusqu'au plomb à la fin. Donc, lorsque vous retirez l'uranium et que
vous faite des tailings avec le reste, il reste la radioactivité. Mais, est-ce que cela fait que ce sont
des résidus hautement radioactifs?

1310 Si, par exemple, dans le cas, je pense du projet Matoush, c'est environ 1% d'uranium. Si
vous retirez le 1% d'uranium, normalement il devrait rester 99% de matériel qui n'était pas de
l'uranium, donc normalement, il ne devrait pas être contaminé. Sauf qu'il y a une partie qui était
autour, je veux dire, de l'atome d'uranium, par exemple, qui peut être d'autres atomes des produits
de désintégration. Mais là, ce que vous allez avoir, c'est quelle est la quantité de matériel radioactif
qui reste? Par exemple, si vous avez une mine à 1% d'uranium, lorsque vous retirez l'uranium, ça
1315 ne veut pas dire que c'est 99% qui reste de matériel radioactif, il reste une petite partie qui est
radioactive qui sont les produits de désintégration, le reste c'est d'autres types d'atomes qui sont
stables.

1320 Donc, lorsqu'on parle des tailings, est-ce qu'on pourrait – et ça, moi je l'ai cherché, c'est une
question que je me pose depuis quand même plusieurs mois – quelle est la quantité? Est-ce que
c'est 100 000 tonnes de matériel hautement radioactif qu'on laisse dans une fosse? Ou est-ce que
c'est 8 camions à bennes dilués dans 100 000 tonnes ou dans...? C'est cette question-là, je
pense, qu'il serait important de répondre. Et je n'ai jamais trouvé la réponse.

1325 Donc, je pense que pour vos experts, ça pourrait être une question intéressante, ça pourrait
éclairer les gens parce que, oui, les tailings surtout quand... Juste ici à Chapais, il y a une partie
de tailings qui se sont échappés, qui ont même emporté une partie de la route. Donc, les gens ici
savent c'est quoi une digue d'un parc à résidus qui s'ouvre, donc, les gens ont ça en tête. Donc,
c'est sûr, je sais que dans l'uranium, on ne fait pas des digues, on fait un *open pit*, donc, il y a déjà
1330 un... Mais, je pense que c'est une question qui serait importante à répondre, quelle est la portion
qui est radioactive dans l'ensemble de la masse des tailings.

1335 Même, dans certaines informations que j'avais eues, comme en Saskatchewan, les
principaux problèmes que les gens avaient par rapport aux tailings là-bas n'étaient pas la
radioactivité, c'était l'arsenic qui était associé à l'uranium dans les gisements. En Saskatchewan, il
y a de l'arsenic qui est associé à l'uranium, donc, le gros problème de gestion environnementale
des mines d'uranium en Saskatchewan, ce n'est pas la radioactivité, c'est l'arsenic. Ici, dans les

1340 monts Otish, il n'y a pas ce type de formation-là, c'est un autre type de formation. Donc, tout est très très relatif.

1345 Ce que je voulais dire aussi, dans les monts Otish actuellement, il y a déjà des lentilles d'uranium qui étaient beaucoup plus près de la surface et qui ont été raclées par le passage des derniers glaciers, donc, il y a des traînées de bloc du même type que les gisements qu'il y a qui sont à l'air libre. Il y a des rivières qui coulent sur des blocs. Donc, c'est ça, il faut relativiser les choses.

1350 Fait que je ne vous donne pas de recommandations, mais je voulais juste vous faire part peut-être de quelques réflexions que j'ai eues depuis que je ne suis plus un travailleur de cette industrie. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1355 Je vous remercie beaucoup. Du côté de la commission du CCEBJ, est-ce qu'il y a des gens qui ont des questions? Allez-y, Paul.

LE PRÉSIDENT MURDOCH :

1360 Au niveau du concept de la relativité que vous mentionnez, moi aussi je viens de la région, alors, je suis très au courant des perceptions, les différences en perception relatives à quelqu'un d'ici ou les gens de la ville.

Mais, je me demande est-ce que vous voyez la proximité des grosses populations comme un élément pertinent dans la question de la relativité?

M. STÉPHANE McKENZIE :

1370 Bien moi, je vous dirais oui. Les perceptions, on en tient compte, mais je pense que si les projets sont faits en respectant les normes, je pense que de faire un projet... il faudrait dire est-ce que le projet, par exemple Matoush, par exemple, serait plus acceptable parce qu'il est loin? Là, je parle pour les gens des grandes populations parce que je connais les familles Coonishish qui sont dans ce coin-là. Mais, est-ce que ce projet-là est moins dangereux là que si c'était, par exemple, le projet D'Uracan qu'il y avait à proximité de Sept-Îles. Il y a toujours des questions. Est-ce que c'est dans ce sens-là que vous me parlez de proximité?

1375 Mais, pour moi, si un projet est bien géré, il y a quand même... À Montréal, vous avez des grosses usines de pétrochimie et la pétrochimie, ça peut faire des dégâts assez incroyables. Et les usines sont situées en plein milieu, dans la métropole du Québec.

1380 Moi, je n'accorderais pas tant d'importance que ça, parce que pour moi, il y a pas de raison de dire : Ah, ce n'est pas grave, le projet est situé à l'autre bout du monde. Pour moi, qu'il soit à côté de familles de trappeurs ou qu'il soit à côté de la Ville de Montréal, c'est la même chose. Il faut être aussi prudent, il faut porter une aussi grande attention. Pour moi, chaque territoire est important, qu'il soit très habité ou peu habité.

1385 Moi, je sais que le territoire là-bas est habité alors que peut-être que les gens du Québec ne le pensent pas. Moi, je sais qu'il est habité. Donc, pour moi, il faut porter la même attention. Ce n'est pas parce qu'un projet est supposément loin qu'on doit le laisser aller. Pour moi, est-ce que c'est sécuritaire, que ce soit n'importe où sur le territoire d'Eeyou Istchee ou à côté de Québec ou de Montréal? Pour moi, non, ce sont les mêmes normes.

1390 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

1395 Une question de clarification. Tout à l'heure, vous avez dit que ce serait important de bien comprendre le contenu des parcs à résidus miniers, la nature des tailings, comme vous le disiez, en perspective de 70% de radioactivité qui serait résiduel. À partir du moment qu'on sait la quantité de radioactivité de la nature des substances, on va où avec ça? C'est-tu parce qu'il y a une quantité qui est acceptable, une quantité qui n'est pas acceptable? À quoi vous voulez que ça conduise cette réflexion-là?

1400 **M. STÉPHANE McKENZIE :**

1405 Pour moi, la réflexion, c'est est-ce qu'un parc à résidus d'une mine d'uranium, est-ce que c'est quelque chose qui est immensément dangereux par rapport à un parc à résidus d'une mine d'or, par exemple? Parce que la radioactivité est quelque chose qui frappe l'imaginaire; à chaque fois qu'on parle de radioactivité, on voit les fameux champignons.

1410 Moi, ce que je veux savoir, c'est est-ce que dans un parc à résidus, par exemple, qu'on aurait au Québec, avec les pourcentages, les teneurs qu'on a en uranium, par exemple, au Québec, est-ce que ça fait des parcs qui seraient – excusez l'image – vert fluo la nuit, ou si c'est quelque chose qui serait peut-être juste un peu plus radioactif que la roche qu'il y a à côté, que le massif de granite qu'il y a à côté?

1415 C'est dans ce sens-là que je veux poser la question. C'est est-ce qu'il y a une quantité incroyable de matériel radioactif dans les tailings ou il y en a un peu. C'est plus pour peut-être faire des ordres de grandeur ou peut-être jouer sur le risque.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1420 Et si la question de dangerosité se posait dans une autre perspective de temps, par exemple. On sait que des mines classiques, on a parlé, par exemple de lixiviat, la lixiviation, il y a des manières de contenir ça, ça se gère dans le temps sur un horizon de 10, 15, 20, 25 ans. Si la notion de dangerosité, ce n'est pas tellement la quantité, mais c'est sur 100 ans, sur 150 ans, 250 ans, qu'il faut surveiller les risques d'accident, comment voulez-vous qu'on réponde à ces questions-là, c'est un peu ça, comment vous voulez qu'on adresse cette question-là?

1425

M. STÉPHANE McKENZIE :

1430 Oui, il y a la question de temps. C'est sûr que la radioactivité est quelque chose qui va rester radioactif très longtemps. Mais ça revient encore à l'importance. Est-ce que c'est quelque chose qui est hautement radioactif, qui va être étalé sur 100 000 ans? Ou c'est quelque chose qui... Dans le fond, la question, c'est que si, par exemple, il arrive un cataclysme et que les tailings s'en vont dans la nature, la notion de temps est là, mais la notion aussi de la quantité. Donc, cette quantité-là qui s'en irait dans la nature, est-ce qu'il y en aurait beaucoup?

1435

C'est pour un peu jouer avec... parce que tout joue sur la notion de risque et il y a la notion de temps qui est très importante par rapport à la radioactivité. Mais, après ça, c'est la question de s'il arrive quelque chose, qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce que ça signifie?

1440 En ayant déjà un ordre de grandeur d'un parc à résidus, ça peut contenir 1% de matériel radioactif ou 70% de matériel radioactif, c'est différent. Fait que même s'il y a une notion de temps pour moi, un tas avec 70% de matériel radioactif, ce n'est pas la même chose qu'un tas où est-ce que je sais qu'il y a peut-être 0,5% de matériel radioactif dedans. Donc même s'il y a une notion de temps, il y a la notion de quantité pour moi qui est importante.

1445

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1450 Est-ce que la notion de disponibilité de la matière radioactive ou enfin l'uranium est extrêmement toxique comme certains autres métaux lourds, est-ce que la disponibilité... le fait, par exemple, que, bon, pousser dans la pierre, ça ne bouge pas beaucoup, mais une fois que c'est broyé, il y a une augmentation sensible de la surface exposée. Est-ce que cette notion de disponibilité entre dans votre catégorie de...?

M. STÉPHANE McKENZIE :

1455

Ça, c'est certain. Comme tantôt, je vous parlais des blocs dans les monts Otish, si ce sont des blocs qui s'altèrent tranquillement avec le temps où l'eau passe dessus, mais ce n'est pas la

même chose qu'une poussière. Donc, oui, la question de la surface est importante, donc, c'est pour ça que je sais qu'il y a quand même certaines normes.

1460 Avant ça, ils faisaient des ouvrages de digues comme les autres mines, alors que ça ne se
fait plus. Ils font des *open pit* qui sont séparés des... avant ça, ils prenaient un lac, ils faisaient des
digues, puis ils mettaient les *tailings* dedans. Avec les conséquences importantes que ça peut
avoir aujourd'hui, je pense que les normes c'est que *l'open pit* doit être... le matériel doit être
assez profond dans *l'open pit* pour résister au passage d'un glacier. Dans les normes, c'est à peu
1465 près ce type de norme-là.

Donc, la notion de risque, de perte, c'est sûr qu'il n'y aura pas une vague comme on a pu
voir dans le... ce n'est pas la même chose. Mais oui, les particules vont être réduites en poussière,
donc, il y a... l'exposition du matériel est plus facile, ça c'est sûr. Mais, peut-être c'est ça.

1470 Mais moi, je n'avais pas toutes les réponses dans les documents que j'ai lus, puis pour moi,
c'était peut-être quelque chose qui était important de comprendre, la relativité du matériel en
tenant compte aussi, comme vous dites, puis ça c'est connu.

1475 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Je vous posais la question justement parce que vous avez parlé des endroits où il faut avoir
des cours d'eau qui glissaient sur des roches et puis là, je me disais est-ce que la comparaison
dans votre esprit est la même?

1480 **M. STÉPHANE McKENZIE :**

Non, non, pas du tout.

1485 **Le PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Non?

1490 **M. STÉPHANE McKENZIE :**

Non, non, il faut... Comme on dit, une roche c'est une roche, une particule fine est une
particule fine.

1495 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

D'accord.

M. STÉPHANE McKENZIE :

1500 Je n'ai pas de problème avec ça.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1505 D'accord, je comprends. Est-ce qu'il y a d'autres questions de la part des autres membres de la commission? Ça va? Il nous reste à vous remercier.

M. STÉPHANE McKENZIE :

1510 Je vous remercie beaucoup de votre écoute.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

C'est fort intéressant, on vous remercie.

1515 **REGGIE NEEPOSH et
ABAL BOSUM**

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1520 Bonsoir, Monsieur Neeposh.

Mr. REGGIE NEEPOSH :

1525 Hi! Kwe! Bonjour! Allô!

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

1530 Bonjour!

Mr. REGGIE NEEPOSH :

1535 I would like to thank the members of the BAPE panel for giving me the opportunity to address to you today about this very important topic. We believe that it is essential in the deliberations to have the perspective of the original inhabitants of the territory. Please understand that Chibougamau itself is located on lands which traditionally have been part of Oujé-Bougoumou hunting territory. So it is

only fitting that we express our views on a project which is so controversial for this region and which has potentially very long-lasting impacts.

1540 I would like to begin today by describing you our history with the mining industry and how this history has contributed to shaping our destiny. I believe that it is essential for you to understand that historical context from which our perspective derives and how it is that we have come to the views which we have as we look to our future which entails increasing mining activities in our territory.

1545 As some of you may know, Oujé-Bougoumou is still a relatively new village which was constructed during the first half of the 1990's and the current location on the shores of Lake Opémiska. But this was not our first village. In fact, we had numerous villages in the past throughout our traditional territory. The reason that we do not have those villages any longer is that they were demolished one after the other. And the reason they were demolished was because our traditional
1550 territory is rich in mining potential and there were clear efforts to ensure that our past villages and our people would not stand in the way of mining development.

These incidents of forced relocations occurred not once or twice, but seven times throughout our history. When our last village located at Dore Lake was destroyed, our people dispersed
1555 throughout our traditional territory to demonstrate our continuing occupation of the land, so that we would not be prevented from carrying out our traditional hunting activities and prevented from continuing to live the Cree way of life.

Throughout our history, mines continued to be open in our territory. Resources were
1560 extracted from our land at a value reaching into the many billions of dollars and, of course, with no benefits coming to our people who had been become marginalized in our own territory. Also, the waste products of those mining activities were dumped into our rivers and lakes, the very waters that we laid upon, we relied on for our food and water.

1565 In an era where when there is limited understanding of ecology and the interconnectedness of all living things, there was discard for the environmental consequences of putting toxics into the water and there was no regard whatsoever for the impact which that might have upon us, the original inhabitants.

1570 We are still dealing with the legacy of that irresponsible history of not treating seriously the toxic tailings which were the consequence of the mining activities. We have needed to limit the intake of fish from those waters and that has immediate and negative consequences for our people. We are now working in collaboration with Québec to implement a restoration plan at one of the worst of these sites.

1575

1580 I mention this history to you today not for the purpose of making anyone feel guilty about this past, nor for the purpose of prioritising our community as sad victims of the past. I tell you these things in order for everyone to understand that the history of our community and the history of Oujé-Bougoumou people have always been very intimately tied to the history of the mining industry in this region.

1585 We are where we are today, and we have had that struggles we had had in the past because of the way in which mining activities have been carried out in this region; mining is a reality which we had to come to terms with. After many years of hard work, we want the recognition of our right to have a permanent village in our traditional land. We struggled very hard to reverse the mentality that defined us as nothing but potential obstacles to development and as people who could be uprooted and moved around at the whim of mining companies.

1590 In spite of our very difficult past with the mining industry, we are now today in a very different era and in a very different context. It is this new context that permits us to look to the future with never forgetting our past. With some degree of optimism and with a view to identifying opportunities which can be turned into benefits for our people, the optimistic future that we look forward to has been shaped by a number of very key agreements which our Cree Nation has entered into with Québec and with some also involved with Canada.

1595 The James Bay North of Québec Agreement, the Paix des Braves and the most recent government's agreement between Québec and the Cree Nation has converged in such a way as to give recognition to our aboriginal and treaty rights and to make it possible for the Cree Nation to actively participate in the development of the territory.

1600 Now that Cree rights have been recognized, now that we will be building an inclusive and forward-looking governance structure for the territory, we are now in a position to engage in the development of the territory in a spirit of collaboration, in a spirit of harmony, and also in pinion spirit dedicated to the development of all the communities and residents of our region.

1605 Our Cree communities like the other communities in the region need to find employment for all our people. Our Cree communities like the other communities in the region want to create sufficiently vivid economy, so that our youth do not feel that they need to leave the region to survive. Our Cree communities, like the other communities in the region, want to see the benefits of resource development accrued to the communities in the region.

1610 We all want to see more of the wealth associated with resource development to stay in the region. The consequences of these agreements means for us in Oujé-Bougoumou that the mining industry may very well continue to have a significant impact on our future and on our lives as it has had in the past. But instead of being victims of development which marginalized us and excluded us,

we are now looking forward to active participation in development which takes into account our concerns, our interests and our way of life.

1620 You must understand however that our traditional way of life, our relationship to the environment, our reliance on our land to our substance continues to be absolutely central to who we are as a people.

1625 Just as we are part of the land, the land is part of us. We cannot think of ourselves as separate from the land that we have inhabited for thousands of years. It is precisely for this reason that we are obliged to assess very carefully the full range of environmental impacts which any project may have on the environment.

1630 Now, as in the past, any negative environmental consequences resulting from resources extraction projects have a direct and immediate impact on our people, it is imperative that we know what those impacts are and it is also imperative that we always act with caution when there is a question about the environmental consequences of those projects.

1635 For very good reasons, we are inherently cautious when it comes to environmental concerns. One might even say that we already practice as an integral part of our cultural heritage what is known as the precautionary principle. In public policy which states that an action should not be taken if consequences are uncertain and potentially dangerous. The precautionary principle involves a duty to prevent harm when it is within our power to do so. Even when all the evidence is not in, this principle has been included in several international treaties to which Canada is a signatory. We believe that there is simply too much at stake for us to permit potentially hazardous risks.

1640 So for us, and I think I speak for all Cree people in Eeyou Istchee, we are not just another group; we are not just another stakeholder; we are the original people of this territory and we have learned over the course of thousands of years how to live in this territory in harmony with the wild life, the waters and the seasons. For us, living in a sustainable way in our environment is not just an ideal; it is not just an intellectual fad, it is also a very basis of our way of life.

1650 Yes, we have come to be open to mining in our traditional territory; we have become open-minded in how we view the potential for mining for our long-term development, but although we have become more open-minded when considering mining developments on our traditional territory, we have not liquesced our rights and our duty to assess, to evaluate and be selective in deciding which projects are acceptable and which projects are not acceptable for the environment and ultimately for our way of life.

1655 We have listened carefully to the arguments put forward by the proponents of the Matoush Mine and we have listened carefully to the statements made by our neighbours in Mistissini and by

the Grand Council of the Crees, and we have decided that because there is too much uncertainty about the risks and too much uncertainty about the potential negative impacts associated with the mining; the processing and uses of uranium, it does not meet our test of social acceptability, and therefore, we cannot support such a project.

1660

If the proposed uranium project goes forward, the tailings and the downstream effects could well impact the Cree families in our traditional territory as well as the traditional territory of other Cree communities who have their family hunting territories in the affected area. If that happens, I could easily imagine our people become afraid to consume the food that they take from their areas, similarly of any future uranium contaminations found in the waterways draining the areas where the mines will be located, that people over a much wider area could lose their confidence in their traditional food supply. And if our people lose confidence in their food supply, there will be serious questions raised about our views and our involvement in the mining sector in general. Allowing uranium mining in Eeyou Istchee opens the door to increase uncertainty and that uncertainty could translate into increased risks for the success of individual mining projects.

1665

1670

If we cannot address mining project within the context of our Cree Mining Policy, then mining as a whole within Eeyou Istchee will be in jeopardy.

1675

For us, the notion of social acceptability is not just an administrative technicality; it is the tool that we have available for us to express our concerns about the impacts of a project and whether those impacts are within the limits of what can be sustained or not.

1680

The Cree Nation has adopted the Cree Nation Mining Policy with the objective of describing the conditions and the procedures which must be respected by the proponents of mining projects. The position which we are taking with respect to the proposed uranium project is consistent with the guiding principles underlying our policy, namely that the Cree Nation government will support and promote the development of mineral resources within the territory of Eeyou Istchee that provides long-term social and economic benefits for the Cree and that addresses sustainable development, in compliance with the environmental and social protection regime of the James Bay North of Quebec Agreement and that is compatible with the Cree way of life and the protection of the Cree rights in Cree territory.

1685

1690

I am sure I speak not only for the people of Oujé-Bougoumou, but for the Cree people throughout the whole Eeyou Istchee who form the majority of the population of this territory, that this uranium project is not acceptable to us. The risks are too great and should not be acceptable to anyone who understands and values the health of our environment and who understands the importance of the health of the environment foremost immediately impact human population, the Crees of Eeyou Istchee.

1695

1700 When it comes to mining projects generally and certainly with uranium projects specifically, the backyard is very large. We believe no one in Québec should be led to believe that this project is proposed for a remote part of the province in someone else backyard. This project is not proposed to take place in someone else backyard; it will take place in our backyard. And we need to be concerned about this project whenever it may take place.

Mégwish! Merci! Thank you.

1705 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Do you want to add something?

CHIEF ABAL BOSUM:

1710 My short presentation will be in anticipation of some of the questions you may raise. I have basically three questions. Oujé-Bougoumou recently signed an agreement permitting BlackRock project to go ahead, and I guess the question is what is the difference between the BlackRock project and the uranium project? And I think one of the first answers is the fact that there is a BAPE Commission on uranium confirms to us that there is a difference mining uranium and mining gold, copper, nickel or iron.

1715 With the BlackRock project, we included in our agreement important measures to monitor and to address any environmental problems which may come up. These potential impacts related to iron ore mining are known and it is known how to deal with them, quickly and permanently.

1720 This is not the case with uranium. There are many unknowns when it comes to uranium. There are problems associated with uranium impacts that could continue to effect the environment for tens of thousands of years. These consequences may not be within our ability to manage in a serious way.

1725 You may ask why does iron mining, as in the case of BlackRock project, meet your test of social acceptability while the proposed uranium project does not. Our primary concern is with the health of the environment. As Chief Neeposh has described, we have a Mining Policy and there are three pillars to our policy, three priorities: one is that the project has to be environmentally acceptable; second, that it has to be culturally and socially acceptable and then, finally, that it has to be economically acceptable. And for now, as we see it, I don't think that the project, even the Matoush Project has even met the first criteria of it being environmentally acceptable.

1730 If there are projects that could potentially have negative impact on the environment at the level which effects the Cree population in our ability to secure a healthy food supply, then we must

oppose the project. It is our very likelihood which is at stake, our connection with the environment is not a romantic nor is it recreational; it is absolutely fundamental in our survival.

1740 We have determined that the proposed iron mine by BlackRock is one of those which
comfort when it comes – excuse me. We have determined that the proposed iron mine by BlackRock
is one whose impacts are not potentially catastrophic. We simply do not have the same comfort
when it comes to uranium mining. We are not convinced that the radioactive material will not enter
1745 the food chain and we are not convinced that the radioactive material will not enter the waters. We
are not convinced about the security of the disposal of the radioactive waste of material from the
mining process. We could not be acting responsibly if we did not analyse and assess different mining
activities as to their environmental consequences on a case-by-case project.

1750 While we are generally open to the possibility of mining in our territory, we have never, as I
state, as Chief stated in his remarks, relinquished our duty to be diligent and to assess very carefully
the potential environmental impacts of any project proposed in the territory.

1755 We have taken this position based on the belief that it is the prudent approach in
consideration of the importance of the healthy environment for ourselves and for our future
generations who will continue to rely on the land to sustain them. This is what the concept of social
acceptability means to us.

1760 You must understand that our population as well as the population of all communities is
growing quite rapidly; associated with that overall growth is a significant growth in the potential labour
force. While we have an obligation to identify sources of employment for our growing labour force,
there is an important segment in our population that will always continue the traditional Cree way of
life, and will always derive a major portion of its food from these activities. That segment represents
approximately 30% of the current and projected labour force.

1765 You must also understand that the food harvested from the land by this segment of
population that is involved in traditional pursuit is not just hoard by that segment for themselves,
rather the bounty of the land is always distributed throughout the population in our communities
through an elaborate system of kinship ties and other social ties that require reciprocity and sharing.

1770 Those Cree individuals who continue to live in the traditional way of life in fact feed the entire
community. Therefore, when there is a potential danger to the environment the entire community as
a collectivity is implicated and has a voice in addressing that danger. Again, this is how our
understanding of social acceptability is expressed in a Cree context.

1775 Finally, I just want to leave this word, a wise advice from my grand-father. He told me to take
from the land only what I need; there are generations to come. And so the question, the question to

the Québec population, the question to the Commission and question to the Government of Québec is: does Québec need uranium?

Thank you very much.

1780

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

I thank you very much, Mr. Bosum. Est-ce qu'il y a des membres chez nos collègues qui veulent poser des questions? Allez-y.

1785

THE PRESIDENT MURDOCH :

I'd like to ask the same question that I asked earlier of the leadership here and it is -- because as a component of a social acceptability, when you are talking about the negotiations that you had with previous mining companies, so when you are negotiating with a mining company or you are initiating these relations with a mining company, how do you measure or how do you gain the support of your community members? Like, how do you know you have their support or how do you go about getting that support?

1790

1795

CHIEF ABAL BOSUM:

We have established a process whereby when we learn of a mining project in the territory, we try to gather as much information from the mining company in terms of the footprint and the impact. That information is shared with the family that is most impacted or families neighbouring trap lines that are maybe impacted by the project.

1800

Once that family feels comfortable about that project then it is presented to the community. And then that community then decides whether this is in the best interest of that community. Does it meet the criterias that we have established? And in those priorities, is it environmentally acceptable? Is it culturally, socially acceptable? And then, finally, is it economically acceptable? Once it has met those tests, then the community through, sometimes through its Council or through its general meetings then adopts a resolution either accepting the project or rejecting the project.

1805

1810

THE PRESIDENT MURDOCH:

Would it be possible to have an official copy of this policy?

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:

1815 Ma collègue demande exactement la même chose. Est-ce qu'on peut avoir le dépôt de cette politique minière des Cris? Is it possible to deposit the text of this policy?

CHIEF ABAL BOSUM:

1820 Yes, you can have access to it. In fact, it is on the Grand Council Website. If you have any problem accessing our Website, we can send you a copy of it.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:

1825 You could send it? Because it is a formal gesture we ask you but it is always important that when we ask people to make a deposit that they do it, you know, because it is kind of a signature of the formality, you know?

CHIEF ABAL BOSUM:

1830 Okay. Well, I know you are going to be in Mistissini tomorrow, so we'll make efforts to have a copy for you then.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:

1835 If you can.

CHIEF ABAL BOSUM:

1840 No problem.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR:

1845 Autres questions? Ça va? I think your preoccupations were quite clear and there are no other questions, it was perfectly clear. Thank you.

YVAN CROTEAU

1850 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Monsieur Yvan Croteau. Bonsoir, Monsieur Croteau.

M. YVAN CROTEAU :

1855 Bonsoir, Messieurs et Mesdames des deux commissions. Je demeure présentement à Chapais depuis deux ans. J'ai un parcours un peu particulier parce que j'ai eu la chance de travailler beaucoup avec les groupes environnementaux, je milite beaucoup en environnement. Je suis cofondateur de l'Action Boréale et de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine. Présentement, je ne siège pas sur aucun des conseils d'administration.

1860 Je suis en région, je connais bien la région parce qu'étant plus jeune, j'ai débuté ma carrière comme pompier forestier, ce qui m'a permis de survoler l'ensemble de la région, la Baie-James, Canapisco, l'année de la construction du nouveau village près de LG2, lorsque Fort George a été déménagé, j'étais présent et j'ai vu aussi la souffrance de la population là-bas quand ça s'est fait.

1865 Depuis à peu près les 13 dernières années, j'ai travaillé beaucoup avec les Premières Nations dans les dossiers sur les consultations sur les ressources naturelles, particulièrement avec les Algonquins en Abitibi. Lorsque je travaillais avec eux, j'étais travailleur autonome – je suis toujours travailleur autonome dans ce domaine-là – mais j'ai acquis une bonne expérience du contexte et du point de vue des Premières Nations et tout ça.

1870 Moi, ma présentation va... j'avais des domaines particuliers concernant certains enjeux que j'aimerais que la commission regarde de près. La première question, ça concerne la responsabilité. J'aimerais savoir, le fait qu'on créerait une première situation d'accepter d'exploiter l'uranium au Québec, je pense qu'il n'y a pas eu de cas précédent au Québec en termes de responsabilité internationale, qu'est-ce que ça peut changer.

1875 Parce que de mémoire, il me semble qu'il y a des ententes internationales au niveau du partage du risque qui ne serait pas partagé de la même façon si tu exploites cette matière-là ou si tu ne l'exploites pas. Probablement que vos chercheurs pourraient trouver ça assez facilement.

1880 La deuxième recherche que j'aimerais que la commission porte attention, c'est au niveau du portrait de la santé régionale. Si on regarde les portraits régionaux, statistiquement on est fusionné avec soit l'Abitibi ou soit avec d'autres régions, c'est difficile d'avoir un portrait de l'état de santé de la population ici en particulier. Probablement qu'à l'interne, c'est des données que la Santé publique pourrait séparer puis dire : Voici l'évolution de la santé publique en région.

1885 Parce que moi, j'ai un réseau de contacts assez élevé chez plusieurs médecins, puis étant résident de l'Abitibi – j'ai demeuré en Abitibi longtemps – je sais qu'il y a une récurrence de problèmes de cancer de type industriel pour différentes raisons. Puis, la manière que la Santé publique fonctionne, c'est par des territoires de la Santé publique, puis ça prend une population d'à peu près 200 000 habitants pour enclencher une alarme de Santé publique. Mais, si tu découpes,

1890

je dirais, les cas de cancer ou les problèmes de santé particuliers, on va être capable, je dirais, de localiser des problèmes plus qu'ailleurs.

1895 J'ai posé la question au docteur de la Santé publique en Abitibi, docteur Lacombe, puis la réponse que lui m'a donnée à ce sujet-là, c'est de dire que c'est prouvé internationalement que pour faire travailler les gens, créer moins de problèmes de santé publique, que d'accepter qu'une partie de la population souffre de problèmes de santé dus à la contamination industrielle. Puis là, je me suis jamais entendu avec lui sur cette logique-là. Mais apparemment le découpage de territoire

1900 fait en sorte que, par exemple, dans la région de la base de Val-Cartier, il n'y a pas eu de signaux d'alarme d'émis parce que cette population-là était fusionnée avec l'ensemble du secteur.

1905 Puis moi, je pense que dans le cas des projets miniers, du fait que c'est des risques beaucoup plus élevés, la Santé publique devrait porter une attention particulière sur la façon dont les découpages sont faits pour détecter des problèmes si ça devait arriver.

1910 L'autre aspect que j'aimerais que la commission porte attention, c'est au niveau de... Depuis quelques années, autant au fédéral qu'au provincial, il semble y avoir une volonté d'allègement, je dirais, de la réglementation. Puis ça, ça m'inquiète parce que ça veut dire que ça va impliquer l'ensemble, je dirais, de toute l'industrie y compris l'industrie minière. Est-ce que cet allègement réglementaire-là, ça veut dire moins de surveillance? Est-ce que ça veut dire moins de ressources?

1915 Je ne sais pas comment interpréter ça, mais, du côté du fédéral, on a vu qu'ils ont, avec la Loi Mammouth, ils ont mis à l'intérieur de ça beaucoup d'élément pour alléger, je dirais, la réglementation, entre autres plusieurs lacs du Canada sont devenus des réservoirs plutôt que de porter le qualificatif de lac. Parce qu'à chaque fois qu'il y a un projet minier, à l'époque, le fait de lui donner le nom de réservoir ne donnait pas les mêmes obligations.

1920 Ça, ça fait le tour en gros des points sensibles sur lesquels j'aimerais que la commission fasse un peu plus de recherche.

1925 Moi, un des éléments que j'aimerais apporter avec mon expérience en environnement puis ma spécialité – j'ai étudié les ressources naturelles depuis l'âge de 15 ans, j'ai terminé l'université à l'âge de 28 ans, puis, j'ai participé à l'élaboration de plusieurs projets. Puis, j'ai vu grandir des préoccupations environnementales, puis, j'ai vu arriver la notion de développement durable. Je suis heureux que la commission ait un souci particulier d'interpréter et d'analyser ce qu'elle va entendre, ce qu'elle va lire, à partir des 16 principes de la Loi sur le développement durable.

1930 J'aimerais que la commission apporte une attention particulière du fait que le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Agriculture sont les deux grands délinquants, je dirais,

1935 d'engagement formel par rapport à cette loi-là. Ça c'est une loi qui va être graduelle, qui implique actuellement l'ensemble de la fonction publique, puis éventuellement, devrait toucher l'ensemble de l'industrie. C'est pour ça, entre autres, que l'industrie minière a pris de l'avance dans ses recherches parce qu'un jour va arriver où tout le monde va être soumis à ça d'une façon plus formelle, puis va devoir prendre des engagements plus serrés.

1940 Puis là, où je veux en venir, c'est qu'il y a dans les guides que le ministère de l'Environnement offre, il y a un processus qui est proposé, le processus est volontaire actuellement, puis il est flou. Une des choses que le formulaire dit, c'est que tous les éléments, les 16 principes de développement durable sont d'égale importance.

1945 Je ne crois pas que tous ces éléments-là doivent être interprétés avec la même importance parce que l'air que je respire, l'eau que je bois ont une plus grande importance que, je ne sais pas, la qualité des routes établies au Québec ou le choix des tracés de routes au Québec. Je pense qu'il y a une hiérarchie à établir à l'intérieur de ces 16 principes-là.

1950 Mais, je loue l'effort du gouvernement de revenir, en tout cas, de poursuivre ses engagements de ce côté-là, parce que je pense que c'est vers là qu'on doit se diriger. Ça veut dire de prendre en compte sérieusement les trois sphères du développement durable qui, jusqu'à maintenant, mon point de vue n'a jamais été démontré. Aucune municipalité au Québec a fait la démonstration qu'en appliquant les 16 principes, elle a réussi à faire du développement durable, parce qu'on n'a pas de processus et de mécanismes pour le mesurer. C'est quelque chose qui est encore trop flou, puis qui n'est pas bien intégré à l'intérieur des cadres réglementaires.

1955 Il y a des avancées intéressantes. Je prends l'exemple du dossier des forêts où on est passé d'une logique de ressources naturelles à écosystème. L'ancienne loi sur les forêts avait une logique vraiment de ressources comme la matière première, la fibre de bois, c'est comme les autres ressources, c'est comme les autres matières premières. Puis, la nouvelle loi dit carrément que la forêt c'est un écosystème, puis on doit le considérer ainsi. Ça, c'est une très belle avancée réglementaire.

1965 Dans le cas des mines, c'est sûr que ce n'est pas la même chose, puis je dirais encore pire dans le cas de l'uranium, on est dans une autre logique, puis je ne pense pas que la commission va pouvoir porter un jugement éclairé sans considérer les autres sphères qui gravitent autour de soit le secteur minier ou en particulier le secteur de l'uranium. Simplement parce que les besoins, les biens et services que la nature nous rend n'ont pas la même importance les uns par rapport aux autres, puis, il y a certaines ressources qui ont un niveau de risque beaucoup plus élevé.

1970 J'ai connu aussi l'industrie minière, je suis un fils de mineur, mon père a travaillé dans les mines toute sa vie, j'ai personnellement gagné ma vie – pas ma vie, mes études – en travaillant

1975 dans les mines, donc, je suis descendu sous terre, puis, un élément que j'ai remarqué en terme de risque, c'est que le risque évolue en fonction du prix du métal. Lorsque le prix du métal est très élevé, les risques sous terre sont plus élevés, lorsque le prix du métal est très bas, le risque sous terre est très élevé aussi. Quand c'est entre les deux, le personnel... il y a comme une plus grande rigueur dans les processus qui sont mis de l'avant.

1980 C'est une observation personnelle, mais, je sais que ça joue beaucoup, puis, je l'ai constaté aussi dans le milieu forestier, quand le prix du bois est très élevé, sur le terrain, il y a beaucoup plus d'accidents et d'erreurs, et quand le prix du bois est très bas, il y a aussi beaucoup d'accidents et d'erreurs.

1985 Fait que dans le cas de l'uranium, ça risque d'être la même chose aussi. S'il y a un projet qui est mis de l'avant, il risque d'y avoir des périodes critiques au gouvernement où la réglementation va devoir être plus sévère à différentes étapes.

1990 Puis, l'autre chose évidemment, je suis contre le développement de l'uranium, je suis contre pour une raison éthique principalement. Cette raison-là, c'est que derrière l'uranium, c'est l'industrie militaire qui est tout près de ça. Puis, on connaît dans l'histoire de l'humanité ce que l'industrie militaire est capable de faire, puis moi, juste pour cette raison-là, ça disqualifie complètement cette sortie-là.

1995 Puis, l'autre raison – en tout cas, il y en a une deuxième qui la suit de très près – si le gisement reste là, il n'est pas perdu. Si jamais les générations futures dans une circonstance particulière jugent selon leurs termes et avec leurs technologies que le gisement pourrait un jour être développé à faible risque, ils pourront toujours le développer. Alors qu'actuellement, les technologies, on joue carrément à l'apprenti-sorcier. Ce n'est pas un propos qui vient d'Yvan Croteau, ce sont des scientifiques comme Huber Reeves qui l'ont dit, c'est de jouer avec la logique du soleil, l'énergie nucléaire, c'est le réacteur principal du soleil qui nous fournit l'énergie, puis on n'est pas rendu là.

2000 Ça termine mes propos.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2005 Je vous remercie, Monsieur Croteau. J'aimerais vous poser une question. Le premier élément que vous avez soulevé, vous avez soulevé la question de la responsabilité. Vous avez dit si vous semblez craindre qu'il y ait un précédent si on autorise un premier projet, vous avez évoqué l'idée qu'il y avait des ententes internationales sur cette question. Est-ce que vous référez à l'ALENA dans ce cas-là?

2010

M. YVAN CROTEAU :

2015 Non. Je pense que c'est quelque chose d'antérieur à ça. C'est quand ils ont commencé...
quand le Canada s'est engagé dans la construction des CANDUS, à l'époque, il y a eu une entente
associée spécifiquement à ceux qui produisaient ou qui utilisaient la technologie nucléaire. Mais,
parallèlement, il doit aussi y avoir une entente semblable sur les pays producteurs ou les régions
productrices de – et là, j'ai fait quelques recherches, mais je n'ai rien trouvé rapidement, peut-être
vous êtes plus équipés que moi pour....

2020

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

O.K. Ça me permet de mieux comprendre. Est-ce que des collègues ont d'autres questions?

2025

LE PRÉSIDENT MURDOCH :

Moi, c'est la question, je n'ai pas compris quand vous parlez du prix, quand le prix est élevé,
il y a beaucoup d'accidents, quand le prix est bas...

2030

M. YVAN CROTEAU :

Il y a beaucoup d'accidents aussi.

2035

LE PRÉSIDENT MURDOCH :

Il y a beaucoup d'accidents.

2040

M. YVAN CROTEAU :

C'est ça.

2045

LE PRÉSIDENT MURDOCH :

Alors, il n'y a pas de relation entre les deux?

2050

M. YVAN CROTEAU :

En fait, là où est la relation, c'est qu'il y a un engouement. Quand le prix est élevé, c'est
urgent d'exploiter le filon pour obtenir un prix élevé pour les actionnaires. Fait que les mesures
administratives de gestion, elles sont laissées aller un peu plus. Puis, c'est la même chose quand

l'entreprise est proche de ne pas faire ses prix, elle va fermer les yeux aussi sur certaines pratiques, parce qu'elle n'a pas la liquidité pour être capable de poursuivre ses engagements.

2055 Évidemment, c'est une opinion, je n'ai pas mesuré statistiquement cet élément-là, mais j'ai remarqué qu'il y avait des cycles où il y avait des risques plus élevés.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2060 Autre question? Non. Michèle?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2065 Concernant la question du portrait sur la santé, vous avez appelé ça régional, est-ce que c'est régional ou si vous voulez dire plutôt dire local dans le secteur de Chibougamau ici?

M. YVAN CROTEAU :

Nord du Québec.

2070 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Nord du Québec.

M. YVAN CROTEAU :

2075 Actuellement, on est fusionné avec le portrait de l'Abitibi, si je ne me trompe pas, en termes de suicide, par exemple, de consommation, d'accidents, d'incidents industriels, on est fusionné, il me semble, avec la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

2080 **Mme MANON CYR :**

2085 Excusez-moi. Il y a trois régions socio sanitaires dans le nord du Québec, donc, on a pris une note justement pour valider auprès du Centre de santé cri, le Centre de santé jamésien, puis, le BAPE pourra même consulter du côté des Inuits. Donc, on a trois régions socio sanitaires différentes, on les prend note pour valider les informations à cet effet-là.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2090 En fait, la question que vous posez à la commission, c'est que vous souhaitez avoir une idée du portrait de la santé avant que s'ajoutent d'autres types d'activité pour voir si les autres types d'activité... dans quel sens vous souhaitez le portrait ...Je ne veux pas répondre à votre place, là.

M. YVAN CROTEAU :

2095 En fait, on nous dit qu'il y a des bénéfiques importants associés à l'industrie minière depuis quelques années, il y a un certain essor depuis l'arrivée du Plan Nord. Est-ce que ça se traduit bien dans le portrait de la Santé publique?

2100 Mon hypothèse, c'est que non. Mon hypothèse, c'est que non, parce qu'il y a un clivage entre ceux qui bénéficient d'emplois extrêmement payants, puis le reste de l'économie qui vivote parce qu'elle n'est pas capable... Par exemple, un propriétaire d'un garage n'est pas capable des payer ses mécaniciens au même prix qu'une entreprise minière. Fait que lui se retrouve... quand ça va très bien, il se retrouve en difficulté, il doit être capable d'attirer des mécaniciens, des bons mécaniciens. C'est la même chose pour le reste de l'économie locale. Fait que quand il y a un joueur qui se décline comme ça, puis actuellement, depuis quelques années, on sait que dans 2105 l'industrie forestière, elle a été pénalisée parce qu'il y a beaucoup de techniciens et d'ingénieurs qui sont allés du côté des mines parce que les salaires étaient beaucoup meilleurs, puis aussi parce que l'industrie était en difficulté.

2110 Mais, pour moi, c'est une erreur de développement. Parce que c'est au contraire, il ne faut pas affaiblir un secteur à l'avantage de l'autre à cause qu'il y a des cycles qui avantagent un secteur plus qu'un autre. Si on veut développer la région, il faut avoir, je dirais, une diversité de possibilités d'emplois pour pallier justement à cette fluctuation-là importante.

2115 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Je vous remercie, ça clarifie l'orientation du questionnement, merci beaucoup.

M. YVAN CROTEAU :

2120 Merci.

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2125 On vous remercie beaucoup.

ROGER LAMONTAGNE

2130 Alors, j'appellerais un dernier intervenant sur la liste présentement, c'est monsieur Roger Lamontagne. Bonsoir, Monsieur Lamontagne.

M. ROGER LAMONTAGNE :

2135 Roger Lamontagne, retraité. Je n'avais aucunement l'intention de me présenter devant vous aujourd'hui, j'étais venu comme, pour prendre des renseignements. J'ai travaillé dans les mines de 1964 à 2005, j'ai vécu le début des mines quasiment de Chibougamau, avec sa sécurité qui comportait tous les problèmes de *blast*, je travaillais en géologie, technicien en géologie.

2140 Pour vous dire comment marchait un peu la sécurité dans ce temps-là. Mon bureau était aux côtés de la chose de dynamite, puis dans l'après-midi c'est moi qui faisais les caps pour les mineurs. Les gars me disaient : « Fais-moi- en de sept pieds, fais-moi-en un de huit pieds ». Ça, c'était la sécurité dans le temps.

2145 Ça a évolué beaucoup, j'ai fini à la mine Corporan, on avait du méthane. Du méthane, je pense, pour pas connaître tout le système, pour moi dans le temps c'était plus dangereux que probablement que l'uranium, parce que c'est un gaz inodore, puis qu'on ne sent pas.

2150 Ils nous ont donné des détecteurs de méthane, avec ça, tu détectais, quand il y avait trop de méthane, tu sortais puis tu attendais. Des fois, tu pouvais être une journée c'était fermé. Après ça, on avait des *air blast* en dessous de la terre, dans le quartz, là. Là, ils ont mis des détecteurs partout, fait que quand il y avait un *air blast* quelque part, avec les sondes on était capable de le détecter d'où provenait le *air blast*. Fait que là, on pouvait sortir le monde jusqu'au temps que le terrain... ça se calme.

2155 Tantôt, on parlait des contournements de la route, que les camions vont passer dans la ville, on peut faire un détournement. Mais au début, quand je suis arrivé, les camions de concentrés, ils étaient pas loin d'ici, ils allaient *dumper* dans les chars. Les chars portaient pas couverts, on sait bien qu'avec la pluie, des fois le vent, il s'en répandait partout.

2160 La mine Troilus, eux autres, le débarquement est encore ici, ils mettaient des couverts sur les trains, fait que là ils portaient pour Noranda, fait qu'il n'y avait pas de poussière qui sortait, il n'y avait rien qui sortait. C'est toutes des accumulations, avec le temps, qu'ils ont fait pour la sécurité que ça allait mieux.

2165 Quand je suis rentré dans les mines, on *blastait* n'importe quand. Si quelqu'un avait un *drawpoint* à tirer, puis il y avait une grosse roche, il mettait un *blast*, il mettait deux gars chaque

bord, puis *blast*, là, tu passais le restant de l'avant-midi dans la poussière. C'est arrivé que je me suis fait *blaster* entre deux *drawpoints*, ils ont *blasté*, mais pour nous autres, c'était normal dans le temps. Fait que c'était ça qui était notre sécurité, ça a évolué beaucoup.

2170

Je ne connais pas l'uranium, mais j'ai suivi un cours de technique minière. Tantôt, on parlait – monsieur Girard parlait, les premières personnes qui se sont présentées ici – il parlait du chose minier. J'ai suivi le cours minier en travaillant, ça a pris trois ans et demi, de la géologie, de l'arpentage, des types de terrain, j'ai tout suivi ça. J'ai fait de la prospection avec monsieur Patrick «Kould» à la surface. Les mines de Chibougamau, je les connais pas mal toutes.

2175

Ceci pour vous dire que tantôt, monsieur Paul a voulu avoir une question d'une personne, mais moi, les peuples autochtones, je les connais depuis que j'ai 10, 12 ans. Je viens de Saint-Prime au Lac-St-Jean – je ne sais pas si vous savez où c'est – la fromagerie Perron, c'est parent avec moi, puis, la boucherie Perron, c'est mon grand-père.

2180

À toutes les semaines, deux fois par semaine, je pense, vers 10, 12 ans, on partait avec nos grands-pères, puis on allait livrer de la viande sur la réserve à Pointe-Bleue. Après ça, plus jeune, j'ai fait du trappage, j'allais vendre mes peaux à Pointe-Bleue. Ici, au Mistassini – je ne sais pas si vous êtes de Mistassini, non? – alors, si vous étiez de Mistassini, probablement que je vous ai conduit à l'école à La Tuque. Les fins de semaine, mon frère dans les autobus, on montait à La Tuque, puis dans le temps des Fêtes, on allait monter les parents, fait que les peuples autochtones, je les connais beaucoup.

2185

Monsieur Paul tantôt, il posait une question... Comment ça se fait, les intervenants que vous rencontrez, mettons la Chambre de commerce, c'est ci puis c'est ça... Moi, sur le projet Matoush, pour faire une histoire courte, de temps en temps, dans mes *hobbies*, j'achète des actions de temps en temps. Puis, je regardais – ce que je dis là, c'est personnel – je regardais le projet Matoush, puis ça fait deux mois que je dis que je devrais acheter des actions parce que ça, ça va décoller.

2190

2195

Dans ma tête, pourquoi que le projet ne décolle pas? Tantôt, ils ont parlé – monsieur ici, les deux personnes de Chibougamau – ils ont parlé du projet de BlackRock, je n'ai pas tout compris. Mais, eux autres, à Chibougamau, ils ont réussi à faire une entente avec la mine qui va peut-être décoller; puis pareil comme Troilus, ils ont fait une entente avec les Autochtones, il y avait quelqu'un des ressources humaines de la réserve Mistassini qui s'occupait des Autochtones, là-dessus, je ne sais pas si c'est 25% de la population. Moi, aujourd'hui, je pense que – et j'ai encore l'intention d'acheter des actions de Strateco à 6 ou 7 cents, mais je pense que le projet va décoller.

2200

Aujourd'hui, je crois que ce qui fait échopper le projet, c'est que – c'est sous toutes réserves, c'est ce que je pense – c'est que Strateco n'ont pas été capables de s'entendre avec les peuples autochtones. Quand je vous disais je connais les peuples autochtones qui, à mon avis, dans

2205

25 ans ont évolué – c'est ça, peut-être que ça ne fait pas des années – mais, ils ont évolué plus vite que le Québec depuis sa naissance, pour toutes sortes de circonstances.

2210 Les premières fois que je montais à Mistassini avec une scolaire, ils étaient dans des tentes, on montait avec une pelle et une hache parce que de temps en temps les chemins ne marchaient pas, puis, il n'y avait pas gros d'autos là-bas, fait que quand ils nous voyaient venir avec l'autobus ils se parquaient sur le bord du chemin, s'ils nous voyaient à deux milles, ils arrêtaient. *Asteure*, c'est nous autres des fois qui arrêtent, parce que ça roule.

2215 Fait que le peuple autochtone a progressé beaucoup, beaucoup. Puis, je pense que si le projet – je suis d'accord avec tout le monde- une mine, je ne pense pas que l'uranium, mais je ne connais rien là-dedans parce qu'on en avait pas, comme je disais à eux autres, on était dans le cuivre puis dans l'or. Mais, c'est vrai que moi j'allais sur le bord du Lac Doré, la tailing de Campbell, ça ne me fait pas de bien. De temps en temps – je ne sais pas si c'est à cause de ça – mais, de temps en temps, il passe encore des poissons qui sont morts. Vu que je reste dans une baie, de temps en temps, il en vient un.

2225 Mais, si on parlait du projet Troïlus. Le projet Troïlus a été très bien structuré. Mais, je pense que pour l'uranium, il y a assez de monde compétent, que ce soit au Québec ou au Canada, parce qu'il s'en produit de l'uranium. Mais aujourd'hui, dans notre système, si deux personnes sont contre, le projet arrête.

2230 Je peux vous donner un exemple frappant. Je ne sais pas, vous êtes probablement venus en avion, vous descendez au Lac-Saint-Jean, ils vont dégager les routes mettons sur 100 pieds chaque bord pour faire de l'air, et c'est plaisant parce qu'on voit les animaux. Si on descend, nous autres, dans le temps, on le faisait une fois par semaine, puis, sur la gravelle.

2235 Il y a quelqu'un, ils commencé ici à la fourche de Chapais à vouloir faire le même système. Ils ont dégagé chaque bord pareil comme je voulais faire, il y a deux, trois personnes probablement qu'ils ont dit non, on ne bûche pas le bois et ça a tout été arrêté. Pourtant, quand tu descends au lac, c'est tellement beau quand c'est bûché chaque bord puis que tu vois.

2240 Notre système canadien, québécois, est fait comme ça. Il faut qu'on écoute en premier les personnes qui sont contre. Je n'ai rien contre les personnes qui sont contre, mais c'est comme... Moi, je pense que le projet aurait été débuté s'ils avaient été capables - je n'ai pas la version de Strateco, je n'ai pas la version des autres, c'est ce que je pense - je pense que s'ils s'étaient mis à table pareil comme ils font avec la commission scolaire, comme ils font avec l'hôtel de ville, comme ils font avec la chambre de commerce, puis avoir dit : Vous allez vous faire une entente, puis ça va marcher comme ça. Pareil comme Troïlus parce que Troïlus, je pense que c'est un exemple mondial de communication entre les peuples.

2250 Je ne veux pas me faire d'ennemis, parce que comme vous disiez tantôt, on est ici pour avoir des idées. Mais, moi je pense que s'il y avait eu négociation avec les Autochtones, eux autres, ce qu'ils veulent, c'est une redevance. Puis, je crois que c'est juste que les personnes de Mistassini, les personnes autochtones aient le droit de travailler dans la province de Québec pareil comme tout autre.

2255 Je crois que ce qui a échoppé le projet, c'est ça, c'est la mauvaise entente de communication où le non – c'est sous toutes réserves – ou le non-vouloir de la compagnie à ne pas négocier d'entente avec les peuples autochtones, je crois que c'est la nation crie, je veux pas... Fait que moi c'est mon idée...

2260 **LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :**

Est-ce qu'il y a des questions? Pas de questions?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2265 Simplyment une question de clarification. De votre point de vue personnel donc, le développement de la filière uranifère, ça ne vous inquiète pas? Est-ce que ça vous inquiète?

M. ROGER LAMONTGNE :

2270 Non. Tantôt, ils parlaient d'un film qui a passé, je l'ai vu en gros. C'est vrai que les discussions qu'il y avait là-dedans, ce n'était pas vrai. Tu sais, ce n'était pas normal. Tu ne discutes pas de même des fois comme le Parlement de Québec le fait. Tu sais ce que je veux dire, il y a des aspects que tu dois faire. Mais, je crois aujourd'hui que, au Québec, il y a assez de... on en produit de l'uranium, donc, il doit y avoir quelqu'un qui est expert en la matière.

2275 Je veux dire, si le gouvernement est capable de dire : Jean-Jacques, c'est quoi ça? Il y a des experts là-dedans aussi. Si tu ne crois pas les experts, je ne crois pas que la commission soit capable de passer par-dessus ça. Comme vous disiez tantôt, vous n'êtes pas un expert là-dedans. Si on ne se fie pas aux experts... Moi, je n'aurais pas plus peur, comme disait monsieur Poirier, de travailler dans une mine d'uranium comme quand j'ai travaillé dans une mine de cuivre dans le temps que ce n'était pas sécuritaire.

2280

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2285 En fait, c'est simplement que je voulais savoir s'il y avait une préoccupation particulière que vous voulez qu'on étudie, c'est clair le... Je ne veux pas vous mettre dans l'embarras, là. Je veux juste vous dire...

M. ROGER LAMONTAGNE :

2290 Moi, je regarderais, c'est peut-être au-delà du système uranifère, mais, je veux dire quand tu mets 125 M \$, puis que personne ne dit un mot, puis qu'à la fin, il manque une signature, puis tu le donnes pas, il y a quelque chose dans la balance qui ne marche pas. Moi, dans mon livre à moi, ça ne marche pas de même. Donc, il y a quelqu'un, quelque part, qui a bloqué ça. Mais, c'est
2295 peut-être les deux, trois personnes... Moi, je crois que la commission devrait vérifier si Strateco – parce qu'on parle de ça, on est ici – je sais qu'il y en a une à Sept-Îles, c'est proche. Mais, si on n'est pas capable au Québec de faire – là je vais un peu dans le système de l'autre – de faire une mine sécuritaire avec tous les experts qu'on a, puis les experts mondiaux parce qu'on en fait de l'uranium là, il ne faut pas être sorcier de ça.

2300 Ici, à l'Hôpital de Chibougamau, passer un rayon-X, tu passes de l'uranium. Tu es radioactif, il y en a partout. Mais, jusqu'à quel point... pour moi, ce n'est pas dommageable, je ne pense pas. C'était plus dommageable la poussière de cuivre puis de quartz qu'on avait en dessous de la terre à 4 000 pieds puis à 3 000 pieds. Parce qu'aujourd'hui, avec le système qu'on a... Si c'est
2305 vraiment dommageable, tu ne le fais pas. Mais, je ne suis pas pour dire, comme l'autre avant moi, dire : On va le laisser à nos ancêtres, à nos prochains. Je veux dire il est bon là ou il n'est pas bon.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2310 Donc, si je vous comprends bien, c'est de s'assurer que ça soit sécuritaire s'il y avait une filière, un développement de ce côté-là?

M. ROGER LAMONTAGNE :

2315 C'est ça.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2320 Merci.

MOT DE LA FIN

2325

LE PRÉSIDENT FRANCOEUR :

2330

Il n'y a pas d'autres questions. On vous remercie, Monsieur Lamontagne, de votre témoignage. On va tenir compte de vos préoccupations. Alors, il n'y a pas d'autres intervenants? Non. Alors, écoutez, il me reste à vous remercier de votre participation, nous avons recueilli dans votre région.

2335

Sur ce, on va ajourner la séance, et on risque de se revoir à d'autres moments dans le cadre de nos audiences. Je vous remercie. Bonsoir.

FIN DE LA SÉANCE

2340

2345

Je soussignée, LOUISE PHILIBERT, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des paroles recueillies au meilleur de l'enregistrement numérique, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2350

Louise Philibert, s.o.